

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

L'ÉNERGIE des QUÉBÉCOIS

Source de croissance

ENSEMBLE  
on fait avancer le Québec

Québec 

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

Bibliothèque et Archives Canada, 2016

ISBN 978-2-550-75053-6 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-75054-3 (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2016

Photos de la couverture

Gauche et centre : Hydro-Québec

Droite : Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré



Mot du premier ministre

PHILIPPE COUILLARD

Le Québec a la chance de pouvoir compter sur des ressources énergétiques diversifiées et abondantes. Ces ressources assurent notre qualité de vie, tout en nous offrant des possibilités d'affaires sur l'ensemble du continent et même au-delà. Elles nous permettent également de poursuivre notre engagement concret dans la lutte contre les changements climatiques, une lutte pour laquelle la communauté nationale et internationale se mobilise. D'ailleurs, tel qu'il a été signifié lors du Sommet de Québec sur les changements climatiques, l'ensemble des provinces du Canada et le gouvernement fédéral travaillent de concert dans le but de mener à bien une réelle transition énergétique au pays.

Pour relever ces défis et tirer parti de ces possibilités, il est nécessaire de transformer nos habitudes de consommation d'énergie, de devenir moins dépendants des hydrocarbures et de faire en sorte que l'offre d'énergie renouvelable produite chez nous suffise pour tirer pleinement profit de cette situation de transition.

La politique énergétique adoptée en 2006, intitulée *L'énergie pour construire le Québec de demain*, nous a appris beaucoup. Elle nous a permis de faire face aux imprévus des marchés de l'énergie et de soutenir la prise de décisions éclairées à l'égard de nouvelles filières ou de technologies, peu connues en 2006, mais qui se profilent aujourd'hui comme déterminantes pour l'avenir du secteur énergétique.

Il est maintenant temps de revoir nos priorités à la lumière du contexte mondial actuel. Le Québec a tous les outils nécessaires pour devenir un leader en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et d'innovation. La mise en valeur responsable de nos ressources énergétiques est indispensable à la vitalité économique du Québec, mais également à la diminution de notre empreinte carbone. La Politique énergétique 2030 vise précisément ces objectifs et propose des moyens pour les atteindre.

Notre potentiel énergétique est immense. Il faut maintenant mettre la table afin d'accroître les investissements et de jouir des avantages que nous offrent nos ressources énergétiques et notre savoir-faire. Il est temps de proposer des idées nouvelles. Nous ne quitterons pas l'âge des hydrocarbures par manque de pétrole, nous allons le quitter parce que nous aurons inventé des technologies novatrices et que nous aurons déployé sur notre territoire des sources d'énergie plus propres. Ce mouvement ne peut être lancé par la seule volonté du gouvernement. Nous avons besoin de vous pour prendre ce virage et engager le Québec vers un avenir écoefficient et prospère.

L'énergie des Québécois est une source de croissance. Ensemble il faut voir loin et transformer nos habitudes de consommation d'énergie. Telle est notre vision. Une vision qui permettra de faire du Québec d'aujourd'hui et de demain un Québec prospère. C'est pourquoi je vous invite à prendre part à ce nouveau pacte énergétique!





Mot du ministre

PIERRE ARCAND

Ministre de l'Énergie
et des Ressources naturelles

Le Québec a de quoi être fier de ses ressources énergétiques. La production électrique à partir d'énergies renouvelables a toujours été l'une de nos forces. Je pense notamment à l'hydroélectricité, à la biomasse et à l'énergie éolienne. Leur utilisation est au cœur de notre développement économique et nous les maîtrisons mieux que quiconque. Actuellement, près de la moitié du bilan énergétique du Québec provient de sources d'énergie renouvelables. Nous avons l'audace d'aller encore plus loin...

Avec la Politique énergétique 2030, notre gouvernement mise sur les forces du Québec et place le consommateur au centre des actions à venir. Notre volonté est claire, nos objectifs ambitieux : faire du Québec, à l'horizon 2030, un chef de file nord-américain dans les domaines de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique, et bâtir ainsi une économie nouvelle, forte et à faible empreinte carbone.

L'objectif que nous souhaitons atteindre est de faire profiter les consommateurs des possibilités offertes par le passage à une économie verte et plus écoefficiente. Pour ce faire, la politique énergétique met de l'avant un modèle qui passe par la mise en valeur du plein potentiel économique de nos régions. Fidèle aux priorités gouvernementales, la Politique utilise les ressources énergétiques comme levier de création de richesse et de développement social, tout en favorisant l'innovation.

La Politique énergétique 2030, c'est aussi le résultat de multiples occasions de réflexion et de débat grâce à un large processus consultatif. Aujourd'hui, je suis fier de vous présenter une politique qui découle d'une démarche ouverte, transparente et constructive misant sur l'écoute et la collaboration.

Grâce à ce pacte énergétique, le Québec renforce son leadership et prouve qu'il est possible d'enclencher une réelle décarbonisation de l'économie québécoise. Soyons plus performants, soyons plus verts et misons sur une économie créatrice de prospérité, de bien-être, de cohésion sociale et d'emplois au bénéfice de nos familles et de nos entreprises ainsi que des générations futures.





Mot de la ministre

DOMINIQUE ANGLADE

Ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique

Le Québec est un partenaire de choix sur la scène internationale, notamment grâce au dynamisme et à la capacité d'innover de sa filière énergétique. Nous avons le privilège de pouvoir compter sur de nombreux atouts, tels que notre potentiel énergétique diversifié, la mise en valeur durable de nos ressources et la synergie entre les acteurs de cette filière, pour développer davantage notre économie et créer de nouveaux créneaux d'expertise au Québec. En stimulant les investissements en matière d'énergie, nous renforçons donc notre position de chef de file dans ce domaine.

La Politique énergétique propose un nouveau modèle innovant de consommation et de développement économique, qui engendrera des retombées considérables pour le Québec. Elle permettra d'offrir davantage de soutien aux entreprises et à l'ensemble de la population québécoise dans leurs efforts et initiatives pour consommer moins d'énergie, et ce, afin de construire ensemble une économie forte et à faible empreinte carbone.

Pour concrétiser cette vision, nous sommes fiers de pouvoir compter sur le savoir-faire et la détermination des entreprises québécoises et des organismes qui s'engagent à faire prospérer notre filière énergétique... Ensemble, voyons grand pour notre avenir!





Mot du ministre

GEOFFREY KELLEY

Ministre responsable
des Affaires autochtones

L'expertise québécoise en matière énergétique et la mise en valeur du vaste potentiel hydro-électrique sont essentielles à la vitalité économique du Québec. Ce succès repose notamment sur nos bonnes relations avec les collectivités locales et régionales ainsi que les communautés autochtones concernées par les différents projets de développement énergétique.

Aujourd'hui plus que jamais, les communautés autochtones manifestent leur intérêt grandissant à prendre part à des projets de développement économique dans un cadre qui vise le développement de leurs communautés et la protection de l'environnement. La Politique énergétique 2030 ne fait pas exception.

Ainsi, le gouvernement du Québec a invité toutes les communautés autochtones à se réunir pour réfléchir et échanger au sujet de l'avenir énergétique du Québec. Les discussions constructives que nous avons eues témoignent de l'importance de leur participation dans l'élaboration de telles politiques. Convaincus que cette formule porte fruit, nous sommes engagés à la poursuivre afin de continuer à travailler en partenariat avec les communautés autochtones.

À titre de ministre responsable des Affaires autochtones, je suis fier de participer au pacte énergétique du Québec, un pacte issu d'un processus de consultation rassembleur et mobilisateur, qui fait en sorte que c'est le Québec dans son ensemble qui en sort fier et grandi.

INTRODUCTION

Le gouvernement rend publique sa politique de transition énergétique à l'horizon 2030, une politique qui place le consommateur au centre des actions à venir. Celle-ci a pour objectifs :

- ➔ **de privilégier une économie faible en carbone;**
- ➔ **de mettre en valeur de façon optimale nos ressources énergétiques;**
- ➔ **de favoriser une consommation responsable;**
- ➔ **de tirer pleinement parti du potentiel de l'efficacité énergétique;**
- ➔ **de stimuler la chaîne de l'innovation technologique et sociale.**

À l'heure actuelle, le Québec est l'un des plus grands consommateurs d'énergie au monde au prorata de sa population. Cela s'explique par un niveau de vie élevé, un mode de vie nord-américain, un climat rigoureux, un territoire étendu, un aménagement urbain de faible densité, un secteur industriel énergivore bien développé et la disponibilité à l'échelle continentale de ressources énergétiques abondantes, diversifiées et peu coûteuses.

Heureusement, les Québécois peuvent compter sur des énergies renouvelables pour combler près de la moitié de leurs besoins énergétiques. À 45 %, cette part surpasse celle de la très grande majorité des pays de la planète. Par contre, les bonnes pratiques observées ailleurs en matière de consommation et d'utilisation des ressources énergétiques renouvelables démontrent que l'on peut aller beaucoup plus loin en termes d'efficacité énergétique, de transport durable et de réduction de la consommation des produits pétroliers dans notre quotidien. Voilà l'ambition de cette politique!

La Politique énergétique 2030 propose une vision et des cibles illustrant les progrès que tous les types de consommateurs, du citoyen à l'entreprise, sont invités à accomplir ou dont ils bénéficieront directement. Elle indique comment le gouvernement accompagnera le consommateur dans toutes les étapes de la transition énergétique qu'elle annonce.

Voici donc le pacte énergétique que le gouvernement propose pour opérer une transformation majeure du portrait énergétique québécois à l'horizon 2030.

Une vision rassembleuse

Faire du Québec, à l'horizon 2030, un chef de file nord-américain dans les domaines de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique, et bâtir ainsi une économie nouvelle, forte et à faible empreinte carbone.

Cette vision deviendra une réalité en plaçant le consommateur au centre de nos actions.

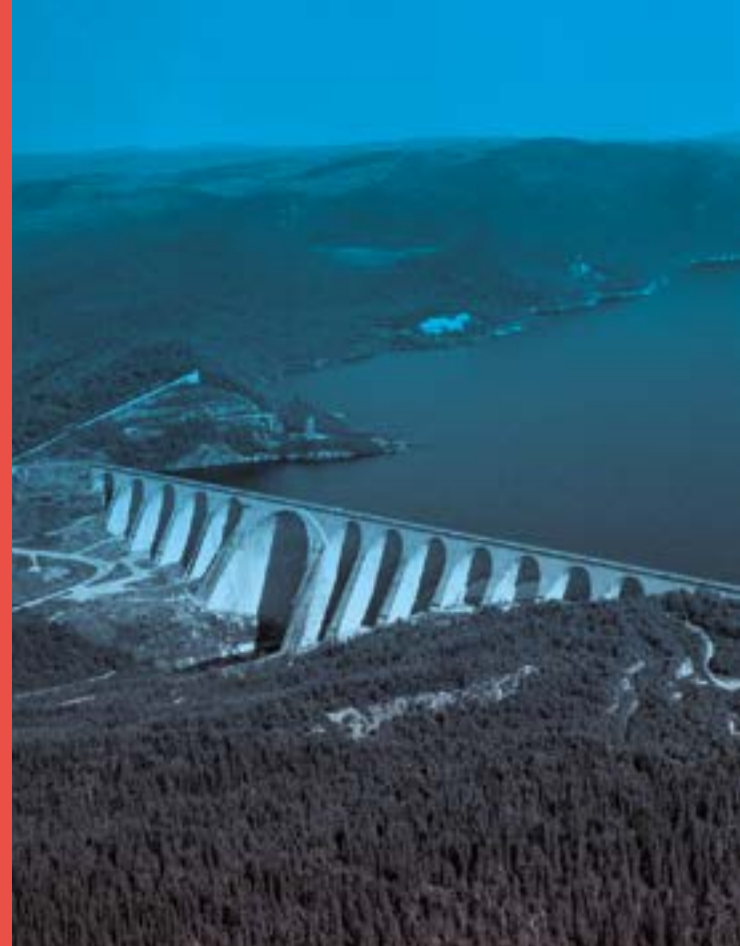
2 OCCASIONS DE CONSULTATION

Commission sur les enjeux énergétiques du Québec (Mousseau-Lanoue) – 2013

- 468 mémoires
- 300 présentations
- 47 séances de consultation publique
- 250 interventions sur le Web ou en personne
- 3 ateliers avec les communautés autochtones
- 5 tables d'experts tenues à huis clos

Démarche vers une nouvelle politique énergétique – 2015

- 4 tables rondes thématiques
- 586 participants : 40 experts, 225 partenaires et 321 citoyens
- 3 séances de consultation publique
- 1 rencontre avec les communautés autochtones
- 200 interventions sur le Web ou en personne
- 135 lettres ouvertes reçues



D'ici à 2030, le gouvernement se donne des cibles ambitieuses et exigeantes

1. **AMÉLIORER de 15 %** l'efficacité avec laquelle l'énergie est utilisée
2. **RÉDUIRE de 40 %** la quantité de produits pétroliers consommés
3. **ÉLIMINER** l'utilisation du charbon thermique
4. **AUGMENTER de 25 %** la production totale d'énergies renouvelables
5. **AUGMENTER de 50 %** la production de bioénergie

Les cibles ont été calculées à partir des dernières données disponibles, soit celles de l'année 2013.

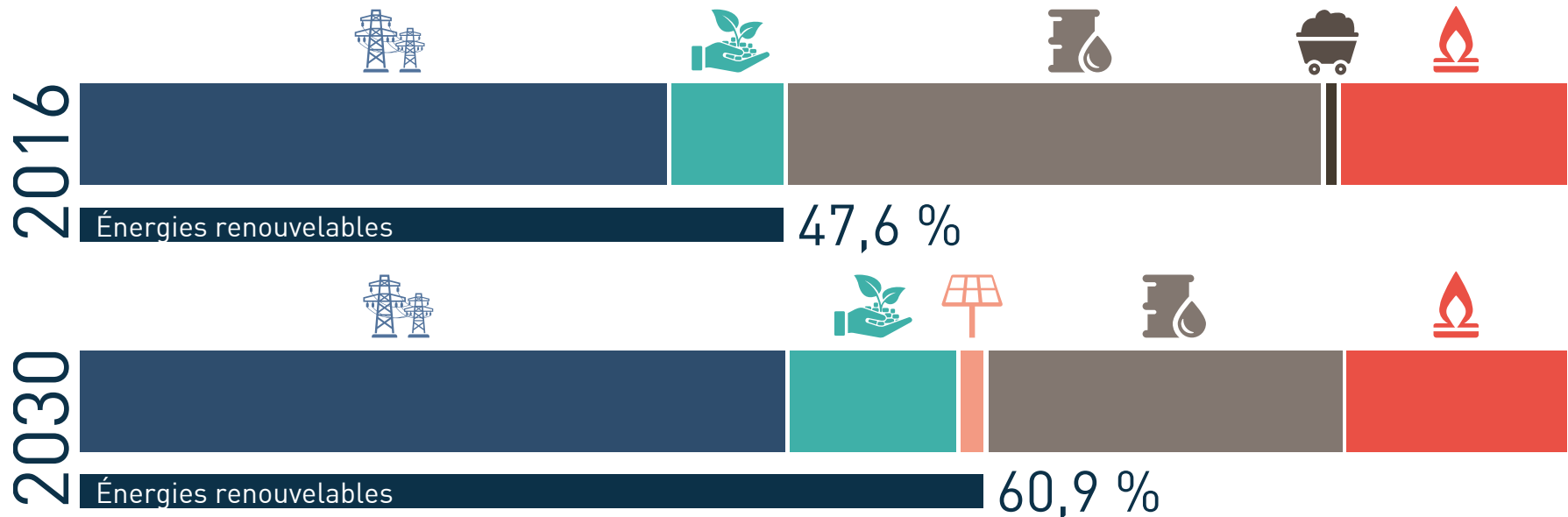
La contribution de la Politique énergétique 2030 à la réduction des émissions de gaz à effet de serre

La production, le transport et la consommation d'énergie sont responsables de 70 % des émissions totales de gaz à effet de serre (GES) du Québec. À elles seules, les cibles proposées par la Politique énergétique 2030 permettront de réduire de 16 Mt éq. CO₂ les émissions de GES, soit l'équivalent de 18 % de celles émises en 1990. Ces réductions s'ajouteront à celles déjà réalisées à ce jour (8,5 %) et aux autres réductions de GES de sources non énergétiques.

Les progrès à accomplir

Les consommateurs québécois (particuliers, ménages, industries, institutions et commerces) ont recours à l'électricité, au pétrole, au gaz naturel, à la biomasse, au charbon et aux énergies décentralisées comme la géothermie et le solaire pour combler plusieurs de leurs besoins. Ces besoins se déclinent ainsi :

- ▶ Se déplacer
- ▶ Transporter/livrer
- ▶ Produire/distribuer/exporter
- ▶ Se brancher/recharger/emmagasiner
- ▶ Chauffer/climatiser/ventiler



Électricité



Biomasse



Énergies décentralisées
(par exemple, géothermie et solaire)



Produits pétroliers



Charbon



Gaz naturel

Les orientations

L'énergie est au cœur de la qualité de la vie des Québécois. Elle est indissociable des cibles de notre gouvernement en matière de lutte contre les changements climatiques, de prospérité économique, d'équité intergénérationnelle et de finances publiques saines.

Comme jamais auparavant, il faut intervenir de façon stratégique et faire les choix qui contribueront à améliorer la qualité de la vie des Québécois, tout en réduisant la consommation d'énergies fossiles responsable d'environ 70 % des émissions de GES du Québec.

L'efficacité énergétique, la substitution énergétique et les changements comportementaux sont les trois piliers d'une transition énergétique réussie. Ces piliers sont réunis, par exemple, lorsqu'une société de transport collectif choisit, simultanément, d'améliorer ses services pour atteindre une nouvelle clientèle, de remplacer ses véhicules au carburant diesel par des autobus électriques et de soutenir l'amélioration continue de la performance énergétique de ses nouveaux véhicules afin de consommer moins d'électricité.

Voici les grandes orientations qui guideront la transition énergétique du Québec au cours des 15 prochaines années :

- 1. Assurer une gouvernance intégrée de la transition énergétique**
- 2. Favoriser la transition vers une économie à faible empreinte carbone**
- 3. Proposer une offre énergétique renouvelée et diversifiée aux consommateurs**
- 4. Définir une nouvelle approche en matière d'énergies fossiles**

Le nouveau Pacte énergétique

Le Québec, tout comme l'ensemble de la planète, se trouve devant des enjeux énergétiques importants pour lutter contre les changements climatiques et nous avons la responsabilité d'y faire face. Pour y arriver, les consommateurs doivent opérer une transition énergétique et adapter leur comportement afin de réduire leur besoin d'énergie et de choisir des énergies renouvelables ou à faible émission de GES.

Le gouvernement accompagnera les consommateurs dans leurs choix et soutiendra les progrès technologiques indispensables au déploiement d'une offre généralisée de carburants et de combustibles à faible teneur en carbone. Ces actions transformeront profondément le visage énergétique du Québec.

Les conditions de réussite

Pour atteindre les cibles qu'il s'est fixées, le gouvernement du Québec prendra en compte dans ses décisions les enjeux de sécurité publique, économiques, environnementaux, culturels, territoriaux et sociaux. Ce faisant, il s'engage à :

➤ **PROPOSER DES CHOIX ÉNERGÉTIQUES MODÈLES** EN PRIVILÉGIANT L'EXEMPLARITÉ DE SES ÉTABLISSEMENTS

➤ **MOBILISER LES CITOYENS ET LES ENTREPRISES** POUR OPÉRER UN RÉEL CHANGEMENT

➤ **ACCROÎTRE LES INVESTISSEMENTS** DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

➤ **SOUTENIR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT** POUR PROPULSER DES TECHNOLOGIES INNOVANTES

➤ **MAINTENIR UNE PERSPECTIVE D'ENSEMBLE COHÉRENTE** PAR UNE GOUVERNANCE MODERNE, RESPONSABLE ET INTÉGRÉE

➤ **MISER SUR LA FORCE DU PARTENARIAT** PAR UNE PARTICIPATION SOUTENUE SUR LA SCÈNE NATIONALE ET INTERNATIONALE

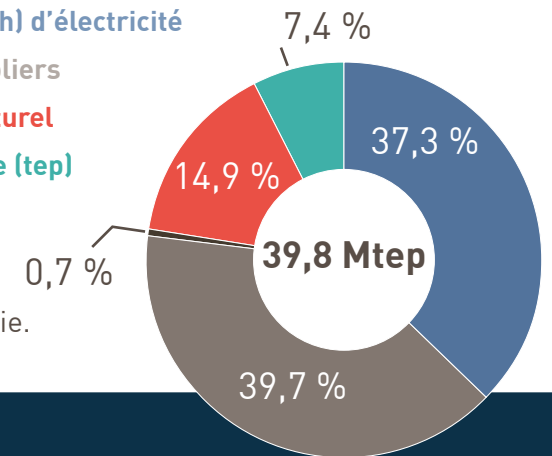
La place de l'énergie dans la vie des Québécois

La consommation totale d'énergie

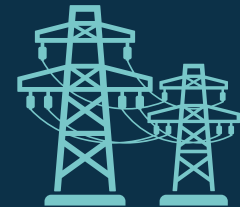
En 2013, la consommation totale d'énergie du Québec se déclinait ainsi :

- 172,5 milliards de kilowatts-heures (kWh) d'électricité
- 18,2 milliards de litres de produits pétroliers
- 6,4 milliards de mètres cubes de gaz naturel
- 3,0 millions de tonnes équivalent pétrole (tep) de bioénergie
- 0,4 million de tonnes de charbon

Au total, cela représente 39,8 Mtep d'énergie.



Le Québec répond à **37 %** de ses besoins énergétiques avec de l'électricité produite à partir de sources renouvelables à **99 %** alors que, dans le monde, l'électricité de source renouvelable répond à moins de **5 %** des besoins énergétiques.



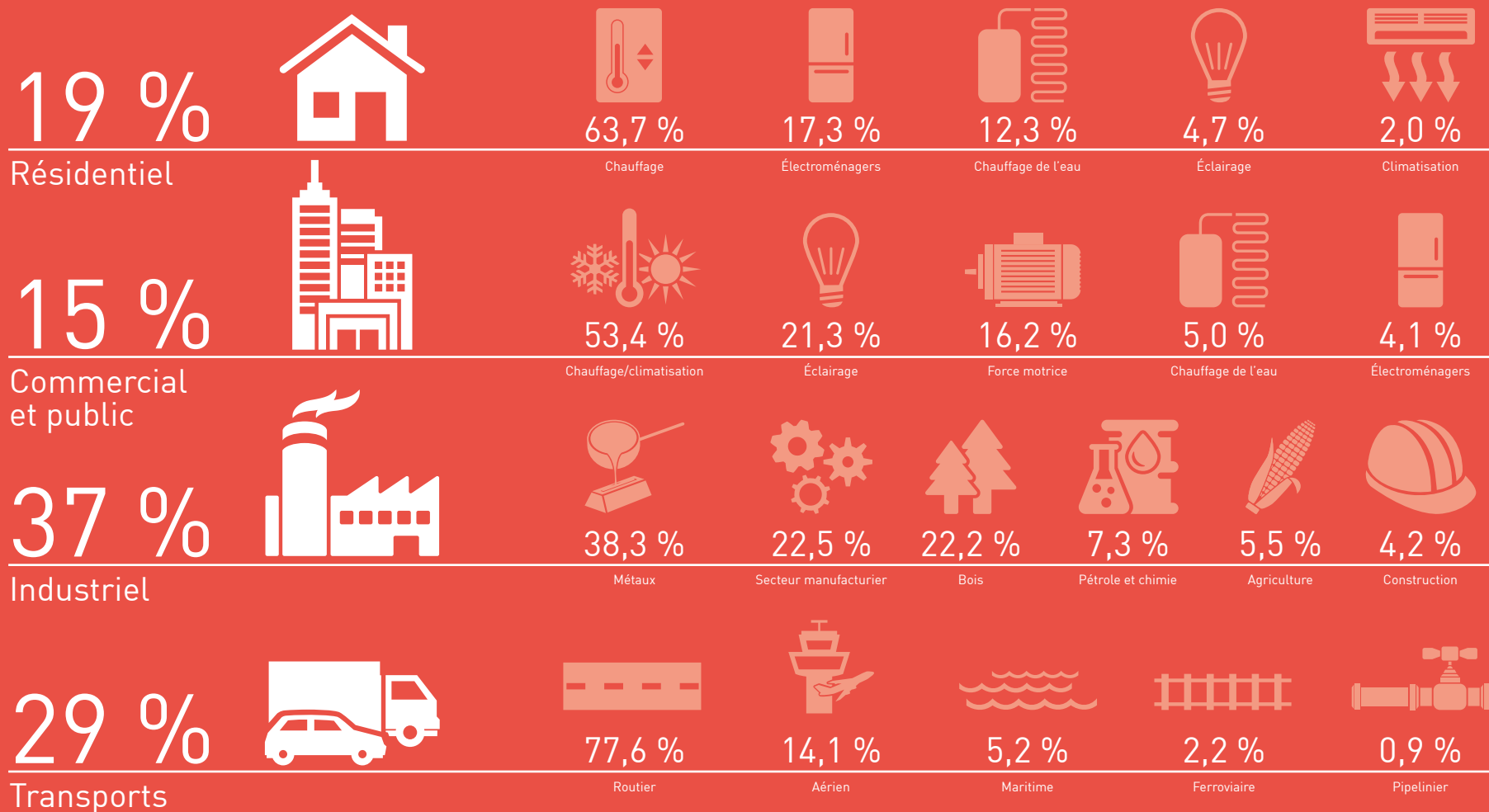
La société québécoise utilise l'équivalent énergétique de **35 barils** de pétrole par personne par année.





La consommation par secteur d'activité

Consommation d'énergie par utilisation (2013)



Consommation d'énergie par forme (2013)



Électricité



Produits pétroliers



Charbon



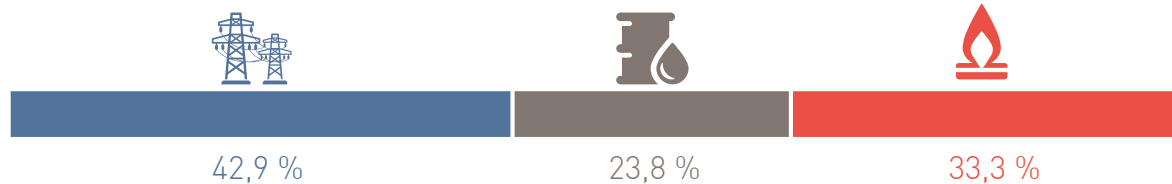
Gaz naturel



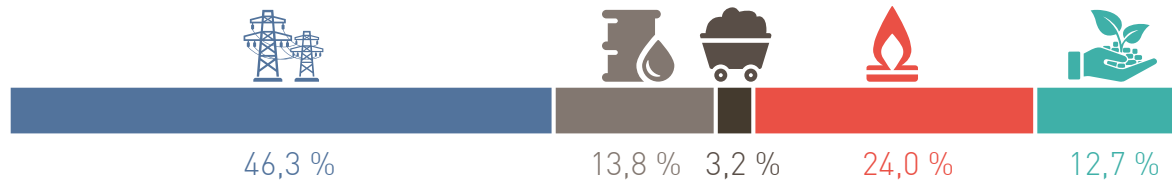
Biomasse



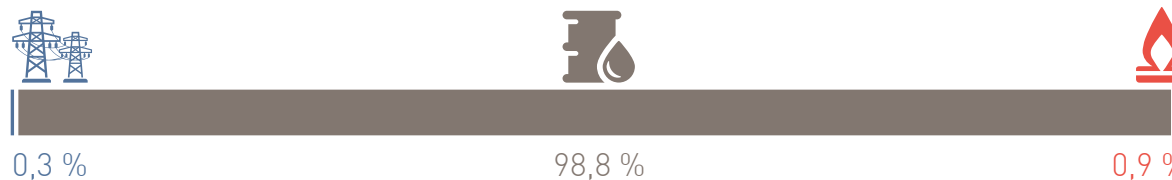
Les ménages québécois consacrent environ 8 % de leur revenu disponible à l'énergie. En 2014, un ménage moyen, constitué de 2,3 personnes, a dépensé 4 000 \$ en énergie pour se chauffer, s'éclairer et se déplacer.



Le parc immobilier du gouvernement du Québec compte environ 14 900 bâtiments et totalise 43,5 millions de mètres carrés. De 2002 à 2012, l'intensité énergétique (consommation d'énergie par superficie de plancher) a été réduite de 11,2 % grâce à des mesures d'efficacité énergétique.



L'énergie est un facteur de production indispensable à l'activité économique. À titre d'exemple, elle peut représenter plus du tiers des coûts de production dans le secteur de la fabrication du ciment.

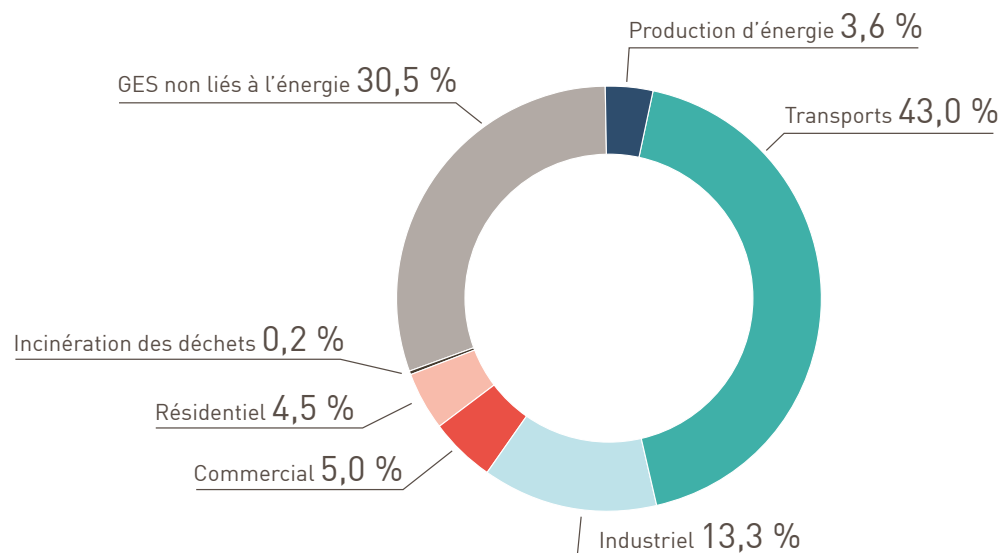


À lui seul, le secteur des transports consomme 75 % de la totalité des produits pétroliers utilisés au Québec à des fins énergétiques.

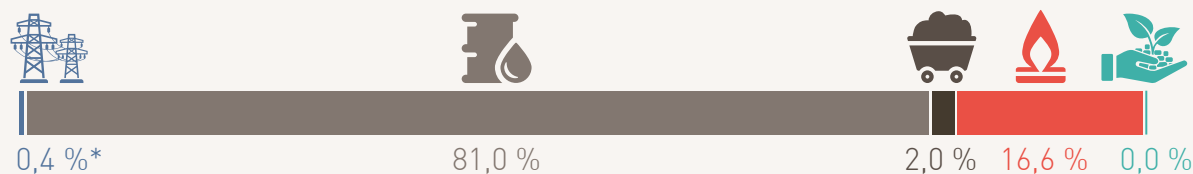
Les émissions de gaz à effet de serre

Au Québec, en 2013, les émissions totales de GES se chiffraient à 81,2 millions de tonnes équivalent CO₂ (Mt éq. CO₂), soit 10,1 t éq. CO₂ par habitant. De ce nombre, près de 70 % (56,4 Mt éq. CO₂) résultaient de la production, de la transformation et de la consommation d'énergie, principalement sous la forme de produits pétroliers utilisés pour le transport, le chauffage des bâtiments et les procédés industriels.

ÉMISSIONS DE GES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (2013)



ÉMISSIONS DE GES PAR FORME D'ÉNERGIE (2013)



L'utilisation du mazout pour le chauffage d'un logement et l'approvisionnement en eau chaude émet en moyenne **4,0 t éq. CO₂**, durant une année.

Environ **200 000 ménages** utilisent encore le mazout comme source principale d'énergie pour se chauffer.

Un véhicule léger émet **3,4 t éq. CO₂** par année.

Le Québec compte plus de **4,7 millions de véhicules légers** sur ses routes.

* Émissions découlant de l'utilisation de produits pétroliers pour produire de l'électricité.

La contribution de l'énergie au développement économique de toutes les régions du Québec

- ▶ Le secteur de l'énergie contribue, par l'intermédiaire de ses investissements en immobilisation et de ses dépenses, à la vitalité des autres secteurs de l'économie. Il comptait pour près de 4,2 % du produit intérieur brut (PIB) du Québec (13 milliards de dollars), en 2014.
- ▶ En 2015, Hydro-Québec a versé au gouvernement du Québec plus de 2,3 milliards de dollars sous forme de dividendes et plus de 0,9 milliard de dollars en taxes sur les services publics et en redevances hydrauliques. Les investissements d'Hydro-Québec, quant à eux, ont totalisé 3,4 milliards de dollars, faisant ainsi de la société d'État le plus important investisseur au Québec.
- ▶ À ce jour, les investissements totaux réalisés ou en cours pour développer les parcs éoliens du Québec s'élèvent à environ 8 milliards de dollars. Selon les conditions prévues dans les appels d'offres, au moins 60 % de ce montant doit être dépensé au Québec.
- ▶ Depuis plusieurs décennies, le développement au Québec des industries grandes consommatrices d'énergie repose, pour une bonne part, sur l'hydroélectricité. L'électricité renouvelable du Québec a ainsi contribué au développement du tissu industriel québécois en région.
- ▶ Outre les raffineries, le Québec bénéficie d'un secteur pétrochimique important, constitué d'une vingtaine d'entreprises comptant près de 1 000 emplois.
- ▶ Grâce à l'énergie dont il dispose, le Québec peut développer de nouveaux secteurs manufacturiers, notamment la filière des véhicules électriques et de leurs composants ainsi que celui des technologies de production d'énergie renouvelable, en plus de maintenir les filières d'avenir déjà bien implantées telles que l'aéronautique et les technologies de l'information.
- ▶ La filière des biocarburants celluloseux permet l'émergence d'entreprises technologiques, dont certaines sont associées au bioraffinage. Cette sphère d'activité consiste à produire des biocarburants à partir de biomasse et, simultanément, à extraire des molécules à valeur ajoutée qui peuvent servir de solvants, de bioplastiques, de produits alimentaires, de matières premières pour les textiles, etc.

En soutenant la production d'électricité renouvelable à grande échelle ainsi que l'innovation dans le secteur des énergies vertes et des technologies de réduction ou de séquestration des émissions industrielles de GES, la Politique énergétique 2030 agira comme un levier décisif auprès des investisseurs industriels, notamment dans les secteurs qui reposent sur des approvisionnements importants et fiables en électricité.

HYDRO-QUÉBEC AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Depuis plus d'un siècle, le développement social, industriel et économique du Québec a été stimulé par l'abondance de ses ressources naturelles, notamment hydrauliques. La création d'Hydro-Québec, en 1944, allait permettre de lancer de grands chantiers énergétiques tels que le complexe Manic-Outardes et le complexe La Grande. Plus récemment, c'est le développement d'interconnexions avec nos voisins ontariens ou américains qui a permis de vendre de l'énergie propre et renouvelable en dehors de nos frontières.

Depuis 2011, Hydro-Québec est associé à la décarbonisation des transports en s'étant joint au Circuit électrique – un des éléments phares de la stratégie d'électrification des transports du Québec. Ce circuit ne cesse de grandir et permet aux électromobilistes d'avoir accès à des bornes de recharge d'appoint dans la majorité des régions.

Dans les années à venir, Hydro-Québec examinera de nouvelles possibilités de croissance à l'international. La société d'État possède un savoir-faire

de grande valeur et peut aujourd'hui envisager de faire l'acquisition d'infrastructures énergétiques hors Québec et de les valoriser pour augmenter ses revenus.

En plus de ses propres activités commerciales, Hydro-Québec pourra ainsi permettre à un plus grand nombre d'entreprises québécoises manufacturières ou détentrices d'une expertise de pointe de saisir des occasions d'affaires dans des marchés en pleine croissance. Parmi les nouvelles possibilités de croissance issues de la valorisation de ses activités de recherche et de développement, notons certains domaines prometteurs liés à l'utilisation plus efficace de l'électricité et à la réduction des émissions de GES, comme les batteries de grande capacité et les technologies de motorisation performantes destinées aux constructeurs de véhicules.

Hydro-Québec compte aussi accroître ses exportations d'électricité dans un contexte où plusieurs marchés voisins se sont fixé des cibles de réduction de GES. La production d'électricité d'Hydro-Québec étant renouvelable à 99,8 % et faiblement émettrice de GES, ses exportations contribuent à réduire significativement le recours à des centrales thermiques polluantes.

Enfin, les tarifs d'électricité d'Hydro-Québec destinés aux entreprises industrielles représentent un attrait certain, ce qui fait du Québec une localisation de premier choix pour les entreprises grandes consommatrices d'électricité, soucieuses de leur empreinte environnementale, et ce, dans un environnement international hautement concurrentiel.

Depuis la création d'Hydro-Québec, les grands projets hydroélectriques et de transport d'électricité de la société d'État ont contribué à sa réputation internationale, ainsi qu'à celle des secteurs québécois du génie et de la gestion de projets. Ainsi, comme elle le fait depuis sa création, Hydro-Québec continuera de jouer un rôle de premier plan comme moteur de développement économique du Québec.

Le nouveau plan stratégique d'Hydro-Québec

Hydro-Québec a été mandaté par le gouvernement pour réaliser un exercice de planification stratégique.

La société d'État a donc pour mandat :

- d'obtenir des gains d'efficacité faisant en sorte que l'évolution des tarifs d'électricité soit inférieure à celle de l'inflation;
- de faire valoir sa contribution au Plan Nord et à l'électrification des transports;
- d'effectuer un bilan du développement de l'énergie éolienne au Québec et de ses activités en efficacité énergétique;
- de détailler son apport à la déclaration gouvernementale d'engagement sur la transparence.

Hydro-Québec compte doubler ses revenus au cours des 15 prochaines années grâce, entre autres, à des possibilités de croissance à l'extérieur du Québec.



ASSURER UNE GOUVERNANCE INTÉGRÉE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La transition énergétique implique l'action cohérente et concertée d'un très grand nombre d'acteurs interpelés par la prestation des services en efficacité, en substitution et en innovation énergétiques ainsi que, plus généralement, par la lutte contre les changements climatiques.

Dans le but de coordonner et de gérer toutes les mesures visant l'atteinte de nos cibles ambitieuses, le gouvernement du Québec s'engage à :

- ➔ créer un organisme visant l'économie d'énergie et la transition énergétique;
- ➔ revoir le rôle de la Régie de l'énergie;
- ➔ moderniser le processus d'autorisation des projets énergétiques.

Créer un organisme visant l'économie d'énergie et la transition énergétique

Le gouvernement propose la création d'un nouvel organisme qui présentera un modèle d'encadrement et de livraison des services offerts en innovation, en efficacité et en substitution énergétiques souple et efficace. Il coordonnera en une seule administration les services et les programmes offerts par les différents ministères et organismes et sera responsable de tous les volets de la transition énergétique.

Inspiré des structures mises en place par les États déjà engagés avec succès dans une transition énergétique, le nouvel organisme aura entre autres pour mandat de :

- ▶ coordonner la mise en œuvre de tous les programmes d'efficacité, de substitution et d'innovation énergétiques en finançant notamment les entreprises de technologies vertes;
- ▶ offrir des services directs, tels que des services de financement aux consommateurs et aux entreprises, des garanties de prêt, du financement à bas taux d'intérêt et des services d'information à la population;
- ▶ conseiller le gouvernement, de façon proactive, sur les normes et règlements, les mesures d'écofiscalité et les éléments pouvant influencer la consommation énergétique des ménages et des entreprises, y compris celle du gouvernement;
- ▶ assurer l'atteinte des cibles minimales du gouvernement en termes d'efficacité énergétique et proposer des cibles additionnelles au besoin;
- ▶ coordonner la mise en œuvre des programmes qui lui sont dévolus par le gouvernement;
- ▶ travailler à rendre les infrastructures publiques des secteurs de l'éducation et de la santé plus sobres en carbone, en collaboration avec les milieux concernés;
- ▶ observer et analyser l'état de la situation énergétique du Québec et la progression de sa transition au regard des objectifs du gouvernement;
- ▶ veiller à la reddition de comptes par la compilation, la validation et la diffusion de données sur les résultats observés par rapport aux cibles fixées.

Avec cette nouvelle entité, le gouvernement souhaite favoriser l'élaboration de projets novateurs et structurants pour l'économie québécoise et pouvant avoir un impact direct sur la transition énergétique. Cette entité offrira également de nombreux avantages :

- ▶ La création d'une porte d'entrée unique ainsi que le regroupement et la bonification des services offerts amélioreront l'expérience du consommateur.
- ▶ Dans le but d'obtenir une plus grande cohérence et une plus grande synergie dans les diverses interventions, l'élaboration d'un plan directeur remplacera les plans individuels présentement proposés par les distributeurs d'énergie. Ce plan comprendra également l'ensemble des mesures de l'appareil gouvernemental.
- ▶ Le nouvel organisme pourra profiter de la proximité des experts dans tous les domaines (distributeurs d'énergie, partenaires, etc.) pour proposer des idées nouvelles afin de favoriser la transition énergétique.

Le futur organisme cernera les barrières réglementaires ou normatives aux initiatives privées ou publiques qui s'inscrivent dans les objectifs de la présente politique énergétique et proposera les changements appropriés aux ministères titulaires de ces responsabilités. La contribution des distributeurs d'énergie sera également sollicitée afin qu'ils diffusent l'information et promeuvent les programmes d'efficacité énergétique auprès de leur clientèle.

La mise en place de cette entité reflète la tendance mondiale actuelle : avoir recours à un outil d'action qui peut agir avec beaucoup de flexibilité sur la transition énergétique. Le Québec est déjà un chef de file en matière d'efficacité énergétique et s'il veut le demeurer et influencer les changements de comportements, il doit s'en donner les moyens dès maintenant!



Une structure de gouvernance complète et intégrée

Le nouvel organisme sera placé sous la responsabilité du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles. Au-delà de la gestion quotidienne de la nouvelle entité qui sera assumée par un président directeur-général, cette dernière sera encadrée par un conseil d'administration et la Régie de l'énergie, et conseillée par une table des parties prenantes.

Le conseil d'administration sera composé, notamment, de professionnels qui auront été recommandés par un comité indépendant. La table des parties prenantes, pour sa part, sera mise sur pied et soutenue par le nouvel organisme. Elle permettra de simplifier le processus d'approbation de son plan directeur à la Régie de l'énergie en sollicitant une participation active des parties prenantes aux activités de l'organisme en amont.

Un soutien accru à la recherche et au développement

Le Québec, déjà reconnu mondialement pour son expertise en hydroélectricité, doit poursuivre ses investissements en recherche et innovation dans les domaines de l'efficacité énergétique, des véhicules et procédés électriques, des usages et du stockage de l'électricité ainsi que de la production d'énergies renouvelables, tout cela, dans un contexte de lutte contre les changements climatiques.

Afin de tirer son épingle du jeu, le gouvernement, par l'entremise de son nouvel organisme, mettra sur :

- ▶ des infrastructures de recherche bien ciblées;
- ▶ l'établissement, tous les cinq ans, d'une liste des sujets prioritaires, convenus avec les principaux intervenants de la recherche et de l'industrie;
- ▶ la réalisation de projets de recherche et développement au sein de regroupements industriels reconnus ou en partenariat avec des établissements et des centres de recherche d'ici et de l'étranger;
- ▶ la coordination des programmes et des budgets publics consacrés à la recherche et à l'innovation touchant tous les aspects de la consommation et de la production d'énergie.

LE GOUVERNEMENT ENTEND METTRE À LA
DISPOSITION DES MÉNAGES, DES ENTREPRISES
ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
PLUS DE 4 MILLIARDS DE DOLLARS
SUR UNE PÉRIODE DE 15 ANS POUR DES MESURES
D'EFFICACITÉ ET DE SUBSTITUTION ÉNERGÉTIQUES.

4 G \$

Revoir le rôle de la Régie de l'énergie

La Régie de l'énergie est l'organisme public de régulation économique dont le mandat est d'assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs d'énergie. Elle fixe notamment les tarifs d'électricité et de gaz naturel et le montant alloué à l'efficacité et à l'innovation énergétiques par les distributeurs de ces formes d'énergie.

La Régie de l'énergie aura comme nouveau mandat de se prononcer sur le plan directeur proposé par le nouvel organisme et sur la pertinence des budgets demandés à cet effet pour atteindre les cibles fixées par le gouvernement. La Régie devra également soumettre au gouvernement un rapport annuel de vérification sur l'état d'avancement du plan et des cibles dans lequel elle pourrait demander l'évaluation de cibles additionnelles.

Dans cette optique, le gouvernement s'engage à apporter plusieurs modifications substantielles à la Loi sur la Régie de l'énergie qui viseront entre autres à élargir ses pouvoirs et à simplifier les processus.

Adapter les règles de fixation des tarifs d'électricité et de gaz naturel

Pour mieux répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux des consommateurs, des producteurs et des distributeurs d'énergie, le gouvernement propose d'introduire plus de souplesse et de proactivité dans la fixation des tarifs prévue dans la Loi sur la Régie de l'énergie. Ainsi la Régie devra :

- ▶ produire un avis proposant des solutions tarifaires qui s'inspirent des meilleures pratiques des autres États et territoires et qui visent notamment une simplification des options offertes aux clients;
- ▶ simplifier ses avis publics et favoriser la tenue d'assemblées publiques afin de faciliter les échanges avec les personnes intéressées dans un cadre souple et convivial;
- ▶ encadrer les frais des intervenants qui se présentent devant elle dans une perspective de contrôle des coûts, avec l'établissement d'un plafond par dossier;
- ▶ exiger la création d'une réserve de capacité de transport de gaz naturel pour la clientèle industrielle;
- ▶ proposer et produire des avis sur les retombées économiques des filières énergétiques lorsque cela est jugé nécessaire dans l'évaluation de certaines demandes;
- ▶ établir un mécanisme de réparation qui favorisera la médiation entre le consommateur et le distributeur d'énergie et évitera la multiplication des recours de la part des consommateurs.

Moderniser le processus d'autorisation des projets

La stabilité et la qualité des approvisionnements énergétiques ainsi que la mise en valeur responsable des ressources énergétiques, au bénéfice de la société québécoise, sont la responsabilité du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles. Par contre, l'autorisation des projets relève actuellement de maints intervenants, ce qui alourdit le processus.

Ainsi, le gouvernement s'engage à réorganiser le processus d'évaluation des projets énergétiques pour le rendre plus efficace et assurer une plus grande cohérence entre les organismes.

Une coordination étroite sera établie entre la Régie de l'énergie, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et toute autre instance de l'État appelée à se prononcer sur les enjeux environnementaux, sociaux et économiques d'un projet. La Régie de l'énergie prendra connaissance des recommandations et des avis de ces instances dans son processus décisionnel.

Cette modernisation permettra de coordonner et de synchroniser la délivrance des différentes autorisations requises pour réaliser un projet de transport ou d'approvisionnement en énergie, notamment les lignes de transport d'électricité, et ce, dans le respect des compétences des différents ministères et organismes concernés et sans alourdir le processus de décision. Cette modernisation ne s'appliquera pas aux projets relevant d'Hydro-Québec Production.



Photo : Ministère des Transports du Québec

FAVORISER LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE À FAIBLE EMPREINTE CARBONE

D'ici à 2030, le gouvernement misera sur le développement d'une économie à faible empreinte carbone. Pour ce faire, il entend :

- agir sur la consommation énergétique des ménages et des entreprises commerciales;
- agir sur les choix énergétiques des entreprises industrielles;
- agir sur les habitudes de déplacement des personnes et le transport des marchandises;
- donner l'exemple en matière de consommation d'énergie.

Agir sur la consommation énergétique des ménages et des entreprises commerciales

Le Québec compte plus de 3,4 millions de ménages. De ce nombre, environ 6 % utilisent encore le mazout comme principale source d'énergie pour chauffer leur logement et leur eau, tandis qu'un nombre encore plus grand de ménages l'utilisent comme énergie d'appoint.

Dans le but d'amener les ménages à consommer moins d'énergie, à mieux la consommer et à convertir leur logement à d'autres formes d'énergie, le gouvernement :

- ▶ sensibilisera davantage les citoyens en les informant sur les nombreux moyens qui sont mis à leur disposition;

- ▶ fournira des pistes de solution pour optimiser ce qui est à la base même des choix énergétiques des ménages, soit l'utilisation de l'énergie dans le logement, l'équipement de chauffage et les électroménagers;
- ▶ mettra à jour les normes de construction, qui datent de 1983, pour les nouveaux bâtiments commerciaux, institutionnels et résidentiels de plus de quatre étages;
- ▶ mettra en place des initiatives visant à réduire la consommation énergétique du patrimoine bâti;
- ▶ entreprendra une réflexion sur ce qui fait obstacle à l'adoption, par les citoyens et les entreprises, de meilleures pratiques en matière d'aménagement urbain, d'orientation des bâtiments, d'architecture et d'aménagement paysager susceptibles de réduire de manière importante la demande énergétique de tous les types de bâtiments;
- ▶ mettra en place un groupe-conseil en collaboration avec l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) et les autres partenaires de la filière industrielle de la construction.

Comment améliorer notre consommation d'énergie?

- Remplacer 10 ampoules incandescentes de 100 W par des ampoules à DEL ou des fluocompactes représente une **économie de 150 \$ par année.**
- Utiliser des électroménagers homologués ENERGY STAR au lieu de modèles non homologués permet de **réduire jusqu'à 50 % l'énergie consommée.**
- Baisser la température de 3 °C pendant la nuit permet d'**économiser jusqu'à 6 % de l'énergie** consommée pour chauffer une résidence.
- Exploiter la domotique et diminuer la charge fantôme des appareils électroniques en mode Veille sont également des **avenues intéressantes.**

Agir sur les choix énergétiques des entreprises industrielles

L'industrie québécoise s'est développée à la faveur d'une énergie accessible et peu coûteuse. Le gouvernement du Québec utilise d'ailleurs les tarifs d'électricité avantageux pour attirer de nouvelles entreprises et consolider les emplois. Cela explique pourquoi plusieurs d'entre elles, grandes consommatrices d'énergie, se sont installées en sol québécois. Cette industrie énergivore présente un énorme potentiel sur le plan de l'efficacité et de la substitution énergétiques. Elle a tout à y gagner : des systèmes optimisés, des gains énergétiques importants et une diminution des coûts d'exploitation.

Le gouvernement entend tirer parti de ce grand potentiel pour inciter les entreprises à faire de nouveaux choix. Pour ce faire :

- ▶ il s'engage à leur offrir plus de soutien pour convertir leurs procédés et leurs chaudières industrielles et accroître leur efficacité énergétique;
- ▶ il encouragera les comportements éco-énergétiques, notamment dans le choix et l'utilisation de la machinerie agricole et de l'équipement de pêche ainsi que dans la réduction du recours à des génératrices au carburant diesel ou à l'essence.

Pour y arriver, le gouvernement fera en sorte :

- ▶ de mieux desservir les régions rurales en électricité triphasée;
- ▶ d'assurer un accès à des technologies écoefficientes et à des formes d'énergie plus propres pour remplacer les produits pétroliers;
- ▶ d'évaluer et de soutenir des projets locaux de démonstration de biométhanisation des matières résiduelles agroalimentaires;
- ▶ de maintenir les formules à partage de risque pour les grands consommateurs d'électricité;
- ▶ de continuer d'appuyer les autoproducteurs d'électricité par l'allocation des forces hydrauliques du domaine de l'État lorsque ceux-ci contribuent au développement économique du Québec;
- ▶ d'intervenir ponctuellement auprès des entreprises pouvant se trouver, pour des raisons d'ordre conjoncturel, en situation de précarité temporaire;
- ▶ de maintenir son ouverture à l'égard des industries fortes consommatrices d'énergie, mais ayant des pratiques exemplaires en matière de réduction de GES.

Loi « zéro charbon »

Le gouvernement entend adopter une loi « zéro charbon » visant à éliminer complètement le charbon en tant que source d'énergie d'ici à 2030. Il sera interdit d'utiliser du charbon à moins que les GES émis par ce type de combustible ne soient séquestrés au moyen de technologies éprouvées.

Agir sur les habitudes de déplacement des personnes et le transport des marchandises

L'étalement urbain progresse à un rythme accéléré au Québec. Cet étalement augmente nos besoins en transport, besoins qui sont comblés à 99 % par les produits pétroliers. L'utilisation massive de l'automobile a de nombreux effets néfastes sur l'environnement, tant sur le plan du climat que de la qualité de l'air, entraînant par le fait même des problèmes de santé publique. Une réduction radicale de la dépendance au pétrole passe donc inévitablement par la diminution de son utilisation dans le secteur des transports. Pour y arriver, le gouvernement conjuguera des mesures portant simultanément sur plusieurs thèmes.

L'aménagement du territoire urbain

- ▶ Assurer le développement des territoires en planifiant les lieux de travail, de vie et de consommation, de façon à prendre la dimension énergétique en compte.

L'efficacité du transport des marchandises

- ▶ Faire la promotion des cycles courts, de l'écologie industrielle et de l'application des nouvelles pratiques de logistique des transports dans le but de réduire les besoins de transport des marchandises.
- ▶ Soutenir la conversion des véhicules de transport déjà sur la route à des carburants à plus faible teneur en carbone, notamment le gaz naturel liquéfié (GNL), le gaz naturel comprimé (GNC) et le propane.
- ▶ Soutenir la décarbonisation des transports en milieu industriel en y faisant la promotion de formes d'énergie moins émettrices de GES.
- ▶ Bonifier le programme Écocamionnage de manière à privilégier la conversion au gaz naturel des véhicules lourds.

L'offre de transport collectif, collaboratif et actif

- ▶ Encourager le développement du transport collectif, collaboratif et actif.
- ▶ Améliorer l'offre de service de transport en commun et découpler les avantages liés à l'utilisation de ces modes de transport, par exemple en créant des voies réservées.
- ▶ Soutenir les consommateurs dans leur transition vers les transports collectifs, collaboratifs et actifs.
- ▶ Donner le mandat à Hydro-Québec de participer techniquement et financièrement à la mise en place des infrastructures et de l'équipement nécessaires à l'électrification de ces modes de transport.
- ▶ Promouvoir les initiatives d'économie du partage qui contribuent à accélérer la pénétration des véhicules à très faibles émissions de GES sur le marché.
- ▶ Développer des incitatifs pour la conversion ou la création de flottes commerciales n'utilisant pas de carburant diesel ni d'essence.
- ▶ Soutenir les sociétés de transport collectif dans leurs actions visant à améliorer leur bilan énergétique.

L'efficacité énergétique des nouveaux véhicules

- ▶ Accompagner les ménages et les entreprises qui feront le choix d'acquérir un véhicule neuf électrique ou à faible empreinte carbone, y compris les véhicules à hydrogène dont la mise en marché se profile à l'horizon.
- ▶ Travailler en association avec les États et provinces déjà engagés à soutenir le marché des « véhicules à émission zéro », notamment par le dépôt d'une loi zéro émission, afin que les constructeurs automobiles et les concessionnaires offrent aux consommateurs québécois un éventail de modèles qui répond à leurs attentes, sans délai et en quantité suffisante.
- ▶ Faire des représentations auprès des gouvernements canadien et américain afin que ceux-ci maintiennent et appliquent rigoureusement les normes contraignant les constructeurs automobiles à mettre en marché des véhicules dont la consommation moyenne de carburant est de moins en moins élevée.

Un modèle d'affaires innovant!

Récemment, le gouvernement a mis en place un modèle d'affaires innovant pour assurer la réalisation de nouveaux projets majeurs de transport collectif. Ce modèle repose sur une entente commerciale avec la Caisse de dépôt et placement du Québec. La Caisse pourra réaliser, gérer et financer des infrastructures majeures de transport collectif. Deux projets importants sont à l'étude, soit le système de transport collectif sur le futur pont Champlain ainsi qu'un lien vers l'Ouest-de-l'Île et l'aéroport Montréal-Trudeau.

Un fonds pour financer le transport collectif

Les deux tiers des revenus annuels tirés du marché du carbone (Fonds vert) servent à financer des mesures en transport durable, notamment les transports collectifs, par l'intermédiaire du Fonds pour le réseau de transport terrestre (FORT).

La distribution de carburants de remplacement

- ▶ S'assurer que les ménages qui opteront pour des véhicules électriques et à faibles émissions de GES peuvent compter sur des réseaux de distribution de carburants à faible teneur en carbone et des bornes de recharge en nombre suffisant dans les lieux publics et le long des grands axes routiers partout sur le territoire.
- ▶ Mettre en place un projet pilote de stations multicarburants (essence, biocarburants, gaz naturel, propane, électricité, hydrogène) et l'étendre à l'échelle du Québec d'ici à 2030. Ces stations seront d'abord installées dans les régions à fort potentiel d'utilisation. Après 2030, toute autorisation gouvernementale pour de nouvelles installations, ou encore la modernisation de stations d'essence, devra être accompagnée d'une offre multicarburant.
- ▶ Soutenir l'objectif de Gaz Métro d'augmenter de 15 % la flotte de véhicules lourds propulsés au GNL ou au GNC d'ici à 2030. Pour assurer leur approvisionnement, le gouvernement travaillera de concert avec Gaz Métro afin d'évaluer la possibilité d'étendre sur l'axe nord-sud la Route Bleue, un réseau de stations de ravitaillement en GNL pour les véhicules lourds, ce qui assurerait une couverture complète du Québec.

Nombre de stations de recharge électrique et de stations de ravitaillement en carburants à faible teneur en carbone au Québec

- **Plus de 770 bornes publiques** de recharge électrique installées sur 501 sites, y compris **30 bornes rapides** à 400 volts
- **19 sites de ravitaillement en GNC**, dont 2 stations publiques
- **3 stations de ravitaillement en GNL** le long de l'autoroute 20, dont 2 stations publiques qui constituent le tronçon québécois de la **Route Bleue**, qui comprend aussi 2 stations le long de l'autoroute 410, en Ontario
- **250 distributeurs spécialisés et essenceries** qui distribuent du carburant propane
- **1 station de ravitaillement en hydrogène** sur le site de l'Université du Québec à Trois-Rivières



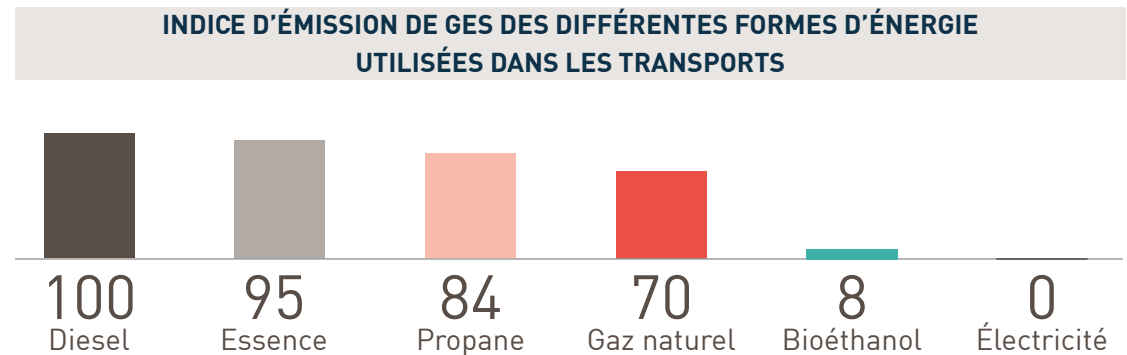
TM4 à l'avant-garde des moteurs électriques

Filiale en propriété exclusive d'Hydro-Québec, TM4 commercialise les technologies de motorisation électrique développées par l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ). Elle fournit à ses clients dans plus de 25 pays son expertise et ses technologies brevetées de moteurs électriques, de générateurs, de turbines d'éoliennes et de groupes turbines-alternateurs. Avec un partenaire chinois d'envergure mondiale, elle a fondé une coentreprise, Prestolite Electric Propulsion Systems, assurant le développement, la fabrication automatisée et la vente sur le territoire asiatique de systèmes de motorisation électrique pour les camions, les autobus, la machinerie lourde et le transport maritime. Ce projet, comme les autres partenariats conclus par TM4, permet de valoriser commercialement les résultats de la recherche sur l'électrification des transports et les énergies renouvelables réalisée au Québec.

La teneur en carbone des carburants

Au Canada, Environnement Canada a mis en place un règlement obligeant les importateurs et les producteurs de carburant automobile à mélanger respectivement 5 % et 2 % de contenus renouvelables dans l'essence et le carburant diesel.

Toutes les provinces à l'ouest du Québec, de l'Ontario à la Colombie-Britannique, ont adopté au cours des dernières années des obligations d'utilisation de contenus renouvelables dans l'essence et le carburant diesel vendus sur leur territoire. À son tour, le Québec compte adopter de telles exigences, puis les hausser progressivement, en fonction de la capacité de production de biocarburants des entreprises québécoises.



La Stratégie maritime

La Stratégie maritime du Québec contribue à l'atteinte des cibles de la politique énergétique en soutenant les projets d'infrastructures portuaires et intermodales consacrés au transport des marchandises. L'objectif de cette stratégie est d'améliorer l'efficacité énergétique du transport de marchandises, notamment par l'utilisation de nouvelles sources d'énergie dans le transport maritime, dont le gaz naturel liquéfié. La Stratégie vise également à approvisionner en gaz naturel liquéfié des territoires actuellement non desservis par le réseau gazier et où du carburant diesel et du mazout sont actuellement utilisés.



Les cibles du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020

- ➔ ATTEINDRE LE NOMBRE DE **100 000 VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES** IMMATRICULÉS AU QUÉBEC.
- ➔ RÉDUIRE DE **150 000 TONNES** LES ÉMISSIONS ANNUELLES DE GES PRODUITES PAR LES TRANSPORTS.
- ➔ RÉDUIRE DE **66 MILLIONS** LE NOMBRE DE LITRES DE CARBURANT CONSOMMÉS ANNUELLEMENT AU QUÉBEC.
- ➔ COMPTER **5 000 EMPLOIS** DANS LA FILIÈRE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET AVOIR FAIT DES **INVESTISSEMENTS DE 500 MILLIONS DE DOLLARS** AU TOTAL.

L'atteinte de ces cibles constitue une étape vers une cible encore plus ambitieuse de 300 000 véhicules électriques sur la route en 2026 et de 1 000 000 en 2030, soit 20 % de la totalité des véhicules légers.

Donner l'exemple en matière de consommation d'énergie

Le gouvernement, qui demande la participation des citoyens et des entreprises du Québec pour mettre la politique énergétique en œuvre, se doit de donner l'exemple en prenant des engagements relatifs aux immeubles et aux véhicules dont il a la responsabilité. Pour la période allant de 2016 à 2030, le gouvernement entend :

- ▶ appliquer des mesures d'efficacité énergétique sur au moins 5 % de la surface totale des bâtiments publics chaque année;
- ▶ réduire de 15 % la consommation unitaire d'énergie dans les bâtiments publics par rapport à 2012;
- ▶ favoriser l'installation de systèmes géothermiques pour le chauffage et la climatisation dans les bâtiments publics;
- ▶ réduire de 50 % la consommation unitaire d'énergie (L/100 km) de sa flotte de véhicules légers par rapport à 2012;
- ▶ intégrer 1 000 véhicules électriques ou hybrides à sa flotte d'ici à 2020;
- ▶ demander à Hydro-Québec de favoriser le remplacement de ses véhicules actuels au terme de leur vie utile par des véhicules de capacité équivalente fonctionnant en totalité ou en partie à l'électricité.

SÉPAQ : des investissements qui rapportent!

Afin de réduire sa dépendance aux énergies fossiles, la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) investit dans la mise aux normes de ses équipements et de ses systèmes de chauffage périmés. Ces investissements permettront, à terme, de remplacer ses systèmes d'énergie au mazout par des systèmes hybrides, moins dommageables pour l'environnement, réduisant ainsi de 818 tonnes annuellement ses émissions de GES et de 1 670 000 kWh sa consommation d'électricité.

CSSS de la Pointe-de-l'Île : des innovations payantes!

Le Centre de santé et des services sociaux (CSSS) de la Pointe-de-l'Île, qui fait partie du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, a investi 4,4 M\$ dans un projet visant à implanter une série de mesures d'efficacité énergétique dans six de ses bâtiments (géothermie, récupération de chaleur, hottes de cuisine, éclairage, etc.). Il en récolte aujourd'hui les bénéfices puisqu'en plus d'avoir rajeuni ses équipements, il obtient des économies de 350 000 \$ par année et des économies d'énergie de l'ordre de 29 %. Les émissions annuelles de GES ont été diminuées de 975 t éq. CO₂, soit l'équivalent du retrait d'environ 280 véhicules de nos routes durant une année.

Photo : CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

Plan Nord : les priorités d'action dans le secteur énergétique

- ▶ Assurer un approvisionnement électrique à des conditions compétitives pour le développement minier.
- ▶ Assurer un approvisionnement en gaz naturel à un prix compétitif pour améliorer la rentabilité des mines, réduire leurs émissions de GES, attirer de nouveaux investissements et approvisionner le Nord en gaz naturel liquéfié.
- ▶ Soutenir les projets des communautés et des entreprises hors réseaux visant à convertir la production d'électricité à partir de combustibles fossiles par des sources d'énergies renouvelables.
- ▶ Assurer un approvisionnement électrique à partir d'extensions du réseau de transport partout où cela est possible et avantageux.
- ▶ Assurer un approvisionnement stable en hydrocarbures aux municipalités de la Moyenne-Côte-Nord et de la Basse-Côte-Nord.



Photo : Justin Bulota, Tugliq Énergie Co.

Photo : Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

PROPOSER UNE OFFRE RENOUVELÉE ET DIVERSIFIÉE AUX CONSOMMATEURS

D'ici à 2030, le gouvernement, avec l'aide des distributeurs d'énergie, sera en mesure d'offrir plus de choix de produits énergétiques aux consommateurs. Cette diversité sera le résultat d'investissements publics et privés, de la révision de la gouvernance, d'une meilleure planification de la mise en valeur des ressources du territoire ainsi que d'interventions gouvernementales sous forme de mesures incitatives.

Pour que les consommateurs résidentiels, institutionnels, commerciaux et industriels puissent participer à la transition énergétique et profiter des multiples bénéfices qu'elle leur procurera, le gouvernement prévoit :

- **prioriser l'efficacité énergétique;**
- **offrir davantage d'électricité verte;**
- **exploiter toute la valeur énergétique de la biomasse;**
- **diversifier et améliorer l'approvisionnement en énergie.**

Prioriser l'efficacité énergétique

L'efficacité énergétique est souvent la moins coûteuse et la plus disponible des ressources énergétiques : c'est la première filière d'offre d'énergie à laquelle les consommateurs ont accès pour répondre à leurs besoins. Il y a un potentiel significatif d'efficacité énergétique encore inexploité au Québec.

Sans aucune modification du mode de vie de la population, l'efficacité énergétique permet d'utiliser moins d'énergie pour satisfaire un même besoin comme se chauffer, se déplacer, s'éclairer, produire des biens, etc. Ce faisant, elle permet :

- ▶ de favoriser la croissance et la compétitivité des entreprises;
- ▶ de diminuer les coûts énergétiques des ménages (chauffage de l'air et de l'eau, carburant pour les véhicules, etc.) favorisant ainsi des réinvestissements dans les économies locales;
- ▶ d'éviter la construction d'infrastructures lourdes pour la production, le transport et la transformation de l'énergie, en plus de diminuer la pression sur les infrastructures en place;
- ▶ d'améliorer la sécurité énergétique;
- ▶ de réduire l'empreinte environnementale de la consommation d'énergie (polluants atmosphériques, changements climatiques, etc.);
- ▶ de minimiser les risques pouvant être associés aux diverses activités liées à la production et au transport énergétiques.

L'efficacité énergétique appliquée au logement et au secteur des transports peut avoir une incidence importante sur la santé et le bien-être des populations, entre autres en réduisant la concentration des polluants dans l'air en milieu urbain et en améliorant la qualité de l'air dans les logements et le confort général des habitations.

Le choix de la forme d'énergie, le recours aux nouvelles technologies, l'utilisation d'équipements et de procédés plus performants, les changements de comportements chez les consommateurs, la formation des personnes et l'application de normes sont autant d'outils qui peuvent permettre d'atteindre un meilleur rendement énergétique.

Le gouvernement s'engage à prioriser l'efficacité énergétique comme une des solutions pour répondre aux besoins des consommateurs.

L'amélioration de l'efficacité énergétique des ménages, des commerces, des bâtiments publics, des établissements industriels et du transport libèrera de l'énergie. Celle-ci permettra de combler d'autres besoins, dont ceux occasionnés par les efforts de substitution des hydrocarbures pour des formes d'énergies renouvelables.

Fonds Capital Mines Énergie

Le gouvernement annonce qu'il transforme le Fonds Capital Mines Hydrocarbures (CMH) en Fonds Capital Mines Énergie (CME). Ainsi, en collaboration étroite avec Investissement Québec et le nouvel organisme responsable des économies d'énergie et de la transition énergétique, il sera possible de présenter des projets novateurs et structurants pour l'économie du Québec. Ces projets devront répondre à plusieurs critères, dont le plus important, leur contribution à la transition énergétique du Québec. Ainsi, le gouvernement met en place un véhicule de développement des énergies vertes porteur qui aura des effets directs sur l'atteinte des cibles qu'il s'est fixées.

L'efficacité énergétique, une filière de production distincte

L'efficacité énergétique consiste à utiliser chaque forme d'énergie de manière optimale, grâce à des technologies appropriées, pour rendre un même service ou pour produire un même bien, sans diminution du confort, du mode de vie et de la qualité de la vie des personnes. Elle se distingue de la substitution énergétique qui vise l'utilisation d'une forme d'énergie différente. Par exemple, la conversion ou le remplacement d'une chaudière au mazout par une chaudière au gaz naturel est une mesure de remplacement d'une énergie polluante par une énergie plus propre. Il est vrai que cette action se traduit souvent par une amélioration de l'efficacité énergétique de la nouvelle chaudière.

Offrir davantage d'électricité verte

D'ici à 2030, pour répondre à la croissance des besoins du Québec en électricité découlant de la transition énergétique, Hydro-Québec devra déployer des moyens de gestion des approvisionnements lui permettant d'équilibrer son offre avec la demande d'électricité. Pour cela, le gouvernement et Hydro-Québec peuvent agir tant sur les approvisionnements que sur la demande des consommateurs.

Ainsi, dans le cadre de la présente politique énergétique, le gouvernement entend :

- ▶ augmenter la production d'électricité renouvelable grâce à :
 - l'optimisation des équipements de production déjà en place;
 - la mise en valeur de la filière éolienne, notamment grâce à l'exportation;
- ▶ trouver des solutions de remplacement au mazout et au carburant diesel pour l'ensemble des communautés hors réseau;
- ▶ apporter de nouvelles réponses à la demande de puissance;
- ▶ soutenir les industries ayant des besoins particuliers, notamment les serricultures et les stations de ski;
- ▶ augmenter les interconnexions avec les États et les provinces;
- ▶ optimiser les retombées des grands consommateurs.

Pour sa part, d'ici à 2020, Hydro-Québec :

- ▶ complètera le complexe hydroélectrique de la Romaine. Lorsqu'il sera terminé, le complexe aura ajouté 1 550 MW à son parc de production;
- ▶ planifiera la mise en œuvre de projets de production d'électricité pour répondre aux besoins de puissance du Québec;
- ▶ déterminera le prochain grand projet hydroélectrique qui répondra aux besoins futurs en électricité du Québec.

UN ACCÈS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES POUR TOUS LES QUÉBÉCOIS

Le Plan d’approvisionnement 2014-2023 d’Hydro-Québec confirme que certains réseaux autonomes seront en déficit de puissance au cours des prochaines années. Afin de continuer d’assurer un approvisionnement stable en électricité aux communautés non reliées au réseau principal d’Hydro-Québec, de nouvelles solutions devront être considérées pour répondre à la demande.

Dans ce contexte, Hydro-Québec a entrepris une démarche visant à répondre aux besoins des principales communautés visées, soit Kuujjuarapik, Tasiujaq, Obedjiwan et les Îles-de-la-Madeleine. Cette démarche s’appuie sur trois grands principes :

- ▶ l’intégration de solutions technologiques permettant de réduire les émissions de GES en tenant compte des particularités de chaque communauté qui recourt à des génératrices au diesel;
- ▶ une adhésion de la communauté à la solution proposée, notamment par l’établissement de partenariats entre les promoteurs et les communautés;
- ▶ une solution économiquement viable grâce à la mise en concurrence de projets de conversion dans les réseaux autonomes.

L’approche préconisée par Hydro-Québec permettra de tirer profit des innovations technologiques dans le domaine de l’intégration des énergies renouvelables intermittentes et des unités de stockage d’énergie de grande capacité. Hydro-Québec soumettra une mise à jour de cette démarche annuellement à la Régie de l’énergie, dans le cadre de l’état d’avancement de son plan d’approvisionnement.

La situation des Îles-de-la-Madeleine

En ce qui a trait aux Îles-de-la-Madeleine, Hydro-Québec évaluera des solutions visant à réduire la quantité de GES émis par les deux centrales thermiques qui alimentent en électricité sa clientèle. En prévision de la fin de la vie utile de la centrale des Îles-de-la-Madeleine, Hydro-Québec évaluera aussi différentes options en concertation avec le milieu.



Consultation des communautés autochtones

Dans le cadre de la Politique énergétique 2030, les communautés autochtones seront étroitement associées au développement des projets sur les territoires qu'elles fréquentent. Dans ces relations de nation à nation, le gouvernement travaillera de concert avec les communautés autochtones pour définir les besoins et les solutions propres à chaque projet et à chaque collectivité. Pour établir ce diagnostic, le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et de la Société du Plan Nord, travaillera en collaboration avec Hydro-Québec.

Création d'un conseil consultatif

Un conseil consultatif des communautés autochtones sera formé dans le but de définir un mécanisme de communication efficace permettant de diffuser de l'information sur le développement des filières et de garantir la cohérence des actions à l'égard des nations et des communautés, tout en tenant compte de l'impact des décisions sur ces dernières. Des consultations avec les représentants des Premières Nations et des Inuits auront lieu avant l'instauration de ce lieu d'échanges.

Un tarif pour le développement de notre économie

Dans les années à venir, le Québec peut compter sur d'importantes quantités d'énergie propre, renouvelable et à prix concurrentiel. Cette situation lui permettra de favoriser la création d'emplois en attirant de nouvelles entreprises à la recherche de ce type d'énergie et en soutenant le développement d'entreprises déjà installées au Québec. Un tarif de développement est notamment disponible pour répondre à cet objectif.

Récemment, le gouvernement a demandé à Hydro-Québec d'offrir un tarif instituant une réduction temporaire et régressive, destinée aux nouveaux projets d'investissement dans des secteurs industriels particulièrement énergivores. Ce tarif, accepté par la Régie de l'énergie, comporte un rabais de 20 % au cours des premières années d'implantation, rabais qui passe à 15 %, 10 % et finalement 5 % au cours des trois dernières années de son application.



NOUVEAUX APPROVISIONNEMENTS

Depuis quelques années, différents facteurs socioéconomiques font en sorte qu'Hydro-Québec dispose d'une marge de manœuvre équivalant à plus de 4 % des besoins annuels du Québec en électricité.

De nouveaux approvisionnements seront autorisés dans la mesure où ils permettent de maintenir une marge de manœuvre de l'ordre de 2,5 % des besoins annuels du Québec en électricité. Cette marge est un élément essentiel de la politique d'attraction des investissements du Québec et c'est grâce à ce seuil qu'Hydro-Québec pourra envoyer un signal au marché, avec un préavis raisonnable, afin d'agir comme déclencheur de nouveaux approvisionnements.

Éolien

Le gouvernement entend soutenir les entreprises québécoises afin qu'elles puissent tirer parti de l'ouverture de nouveaux marchés découlant de la hausse de la demande mondiale d'énergie éolienne.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la vision du développement éolien du gouvernement du Québec, qui souhaite que des parcs éoliens construits au Québec puissent répondre à des occasions d'affaires et exporter toute leur électricité vers les marchés nord-américains. L'objectif du gouvernement est de tirer profit de la filière éolienne en limitant l'incidence sur les tarifs

d'électricité des consommateurs québécois grâce à la planification des approvisionnements, lorsque Hydro-Québec aura des besoins énergétiques.

Enfin, dans le cadre du déploiement du Plan Nord, le gouvernement veut faire de l'énergie éolienne une solution de rechange aux énergies fossiles dans le nord du Québec.

Le gouvernement entend soutenir le développement de partenariats communautaires. Pour ce faire, il s'engage à les analyser afin d'octroyer les forces hydrauliques requises pour ces projets.

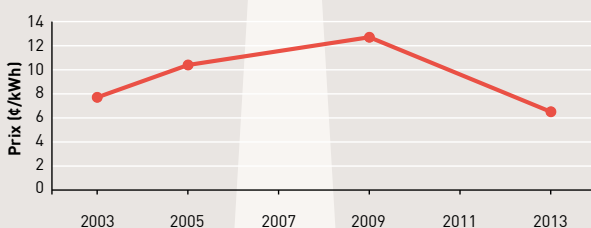
Les promoteurs devront s'assurer que leur projet respecte les critères les plus élevés en matière d'environnement et d'acceptabilité sociale, en plus de générer des retombées économiques pour les populations locales et autochtones.

Petites centrales

L'exploitation d'une petite centrale hydroélectrique représente un levier de développement économique important pour les communautés locales et autochtones.

Dans le cadre de la présente politique énergétique, le gouvernement entend augmenter la production d'électricité renouvelable par la mise en service de six projets de mini-centrales dont le gouvernement a annoncé la reprise des travaux :

Prix de l'énergie éolienne selon les appels d'offres réalisés au Québec



Le prix de revient de l'électricité provenant des projets éoliens réalisés au Québec suit une tendance à la baisse comparable à celle observée à l'échelle mondiale. Ainsi, le prix moyen de l'électricité des projets retenus dans le cadre de l'appel d'offres de 2013 était de 6,5 cents du kWh.

- ▶ Chute Sainte-Anne;
- ▶ Chutes du Six Milles;
- ▶ Chute du Quatre Milles;
- ▶ Centrale Saint-Gabriel;
- ▶ Onzième chute;
- ▶ Barrage B (Manouane Sipi).

RÉPONDRE À LA DEMANDE DE PUISSANCE ÉLECTRIQUE

Le stockage grande puissance

L'objectif du stockage grande puissance est de rendre disponible plus d'énergie que le parc de production ou les lignes électriques peuvent en produire ou en acheminer à un moment précis. Un prototype de système de stockage de grande puissance fonctionnant comme une mégapile rechargeable est présentement à l'essai. Il pourrait suffire à approvisionner en électricité 23 maisons durant une journée entière.

La gestion avancée de la demande

Le point central d'un réseau électrique intelligent (*smart grid*) est le compteur de nouvelle génération, déjà installé chez la majorité des clients d'Hydro-Québec. Ces compteurs permettent la mise en réseau des résidences des consommateurs qui choisissent de produire une partie ou même la totalité de l'électricité qu'ils consomment. Grâce à l'option « Mesurage net » déjà offerte par Hydro-Québec, ces derniers peuvent retourner leurs surplus d'électricité au réseau d'Hydro-Québec et ainsi contribuer à régler la problématique de la demande de pointe, tout en obtenant en échange des crédits. Également, dans un avenir rapproché, l'infrastructure de mesurage avancé d'Hydro-Québec rendra plus facile la gestion de la demande de pointe en puissance puisqu'elle permettra, sur une base volontaire, un contrôle à distance de certains équipements particulièrement énergivores, tels que les chauffe-eau.

Le véhicule électrique comme solution à la demande de pointe du réseau

Le concept d'échange d'énergie véhicule-réseau et véhicule-maison vise à utiliser l'énergie stockée dans la batterie d'un véhicule électrique comme source d'appoint pour injecter de l'énergie dans un réseau afin de le soulager en période de pointe, ou pour alimenter temporairement une maison en cas de panne, au même titre qu'une génératrice. Un projet mené par Hydro-Québec a démontré la faisabilité de ce concept, soit l'option d'échange véhicule-maison, qui apparaît comme la solution la plus réaliste à court terme.

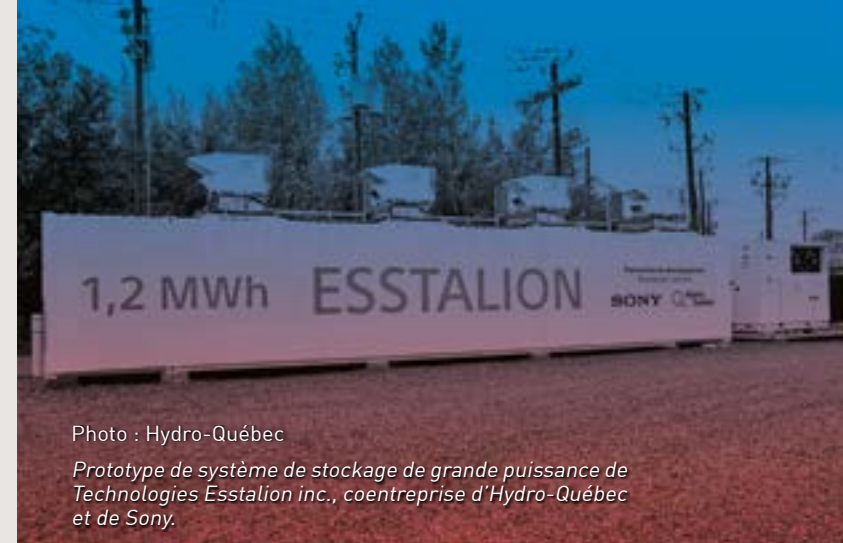
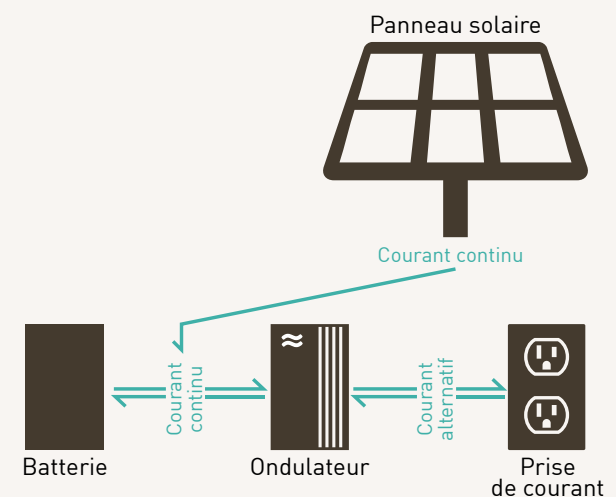


Photo : Hydro-Québec

Prototype de système de stockage de grande puissance de Technologies Esstalion inc., coentreprise d'Hydro-Québec et de Sony.

Certaines régions, notamment le Vermont, voient de plus en plus de ménages et d'entreprises se munir d'équipements photovoltaïques de production d'électricité autonome. Ceux-ci sont parfois couplés à des batteries de puissance semblables à celles utilisées pour les véhicules électriques, permettant d'accumuler l'énergie produite les journées ensoleillées pour l'utiliser plus tard, la nuit ou par temps couvert.



Exploiter toute la valeur énergétique de la biomasse

Pour combler nos besoins énergétiques tout en progressant dans la décarbonisation de l'économie, les filières bioénergétiques peuvent être mises à contribution, notamment pour le chauffage des bâtiments et le transport.

La production de biocarburants, comme l'éthanol, et de biocombustibles, comme le diesel et le gaz naturel renouvelables ainsi que les granulés de bois, repose sur l'exploitation de technologies éprouvées permettant d'atteindre un coût de production compétitif par rapport à celui des énergies fossiles qu'elles visent à remplacer. Elle repose également sur la disponibilité de la matière première à juste prix et sur des réseaux de transport et de distribution bien établis.

Le gouvernement s'engage donc à :

- ▶ assurer un développement adéquat de la chaîne d'approvisionnement en biomasse forestière résiduelle pour les entreprises de production;
- ▶ soutenir toutes les étapes du processus d'innovation des technologies prometteuses de valorisation énergétique de la biomasse afin d'accélérer leur émergence;
- ▶ soutenir l'implantation de centres de production de bioénergie provenant de la fibre de bois, là où la ressource est disponible;
- ▶ accompagner les promoteurs, autant ceux souhaitant par exemple développer

une bioraffinerie commerciale que ceux qui voudraient mettre en place un projet communautaire de démonstration de biométhanisation des résidus agroalimentaires.

Produire de l'électricité à partir de la biomasse

Les contrats d'achat d'électricité provenant de centrales de cogénération à base de biomasse forestière résiduelle ont permis à des entreprises du secteur des pâtes et papiers de générer de nouveaux revenus et d'améliorer tant leur rentabilité que leur bilan environnemental. Le gouvernement entend continuer à soutenir ce type d'initiative qui représente une solution écologique d'approvisionnement énergétique peu émettrice de GES, notamment pour les communautés et les sites industriels non raccordés au réseau principal d'Hydro-Québec.

Le gouvernement rendra aussi accessible du gaz naturel renouvelable (biométhane) liquéfié, issu de la biomasse, pour produire de l'électricité renouvelable dans les communautés et les sites industriels éloignés accessibles par voie terrestre.

Diversifier et améliorer l'approvisionnement en énergie

L'approvisionnement énergétique de la grande industrie est un enjeu majeur de l'attractivité économique des régions du Québec. Cette industrie peut déjà compter sur le réseau de production et de transport d'électricité le plus puissant et fiable en Amérique du Nord. Afin de planifier l'approvisionnement adéquat de toutes les formes d'énergie requises par cette clientèle, notamment le gaz naturel, l'électricité et les différentes formes de bioénergie, le gouvernement mettra en place un groupe de travail permanent sur les approvisionnements énergétiques industriels. Ce groupe, présidé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, réunira aussi le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, le ministère des Finances et Hydro-Québec. Il sera chargé de planifier les développements futurs des réseaux de transport d'énergie et de répondre aux attentes particulières des grands projets d'investissement industriels.

L'approvisionnement en gaz naturel

Le gaz naturel est une énergie de transition profitable pour le Québec. Il jouera un rôle important au cours des prochaines décennies dans le soutien au développement économique et la compétitivité des entreprises québécoises sur la scène internationale. Le gouvernement compte donc assurer aux ménages et aux entreprises québécoises un accès fiable, sécuritaire et stable en gaz naturel partout sur le territoire où la demande et la rentabilité économique seront au rendez-vous.

Pour cela, le gouvernement entend :

- ▶ poursuivre l'extension du réseau gazier;
- ▶ développer un réseau d'approvisionnement en gaz naturel liquéfié;
- ▶ accroître la production de gaz naturel renouvelable.

Des projets phares pour le Québec

L'augmentation des capacités de production de l'usine de liquéfaction, stockage et regazéification (LSR) de Gaz Métro permettra un meilleur accès au gaz naturel dans les régions non desservies de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec ainsi que dans les stations de ravitaillement de la Route Bleue.

Le projet diamantifère Renard de Stornoway, qui est présentement en construction, sera alimenté par camions en gaz naturel liquéfié (GNL) par Gaz Métro à partir de son usine LSR de Montréal. Le GNL servira à générer de l'électricité (sept génératrices de 2,1 mégawatts chacune) et à chauffer les bâtiments et la mine souterraine qui sont situés à environ 350 km au nord de Chibougamau. La mise en place de ces équipements engendrera une importante réduction de GES.



Une marge de manœuvre en appui au développement industriel

Devant la saturation des gazoducs qui alimentent le Québec, de grandes entreprises industrielles, qui souhaitent s'installer au Québec ou convertir leur procédé au gaz naturel, éprouvent des difficultés à garantir à l'avance leur approvisionnement en gaz naturel.

Le gouvernement compte pallier ce problème en exigeant que le distributeur Gaz Métro acquière une marge excédentaire de capacité de transport équivalente à 10 % du volume de gaz naturel qu'il prévoit distribuer au Québec. La Régie de l'énergie prendra en compte le coût de cette dépense récurrente dans l'établissement des tarifs de gaz naturel.



Photo : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

DÉFINIR UNE NOUVELLE APPROCHE EN MATIÈRE D'ÉNERGIES FOSSILES

S'il s'engage dans le développement de la filière des hydrocarbures, le gouvernement devra travailler à changer son approche, en procédant étape par étape et en toute transparence. Les revenus tirés de cette nouvelle filière pourraient améliorer la balance commerciale du Québec. Ceux-ci seraient affectés à la transition énergétique et prioritairement au développement des énergies renouvelables, dont la part continuera invariablement de croître durant les prochaines décennies. Toutefois, plusieurs enjeux sont à considérer, soit :

- Le transport sécuritaire des hydrocarbures;
- L'exploitation responsable des hydrocarbures au Québec;
- L'acceptabilité sociale au sein des communautés d'accueil;
- L'application des normes techniques et environnementales les plus strictes.

Le pétrole social : le pétrole qu'on ne brûle pas

Même si plus de 90 % du pétrole est aujourd'hui destiné à combler des besoins énergétiques, les dérivés non énergétiques du pétrole jouent un rôle encore plus indispensable dans nos économies modernes et dans notre vie quotidienne. Leurs bienfaits sociaux en matière de santé publique (emballage alimentaire, hygiène, propreté), de confort et de qualité de la vie (diversité des objets d'utilité courante, matériaux de construction, automobile, etc.), et même en médecine, sont indéniables. C'est pourquoi l'exploitation du pétrole demeure nécessaire.

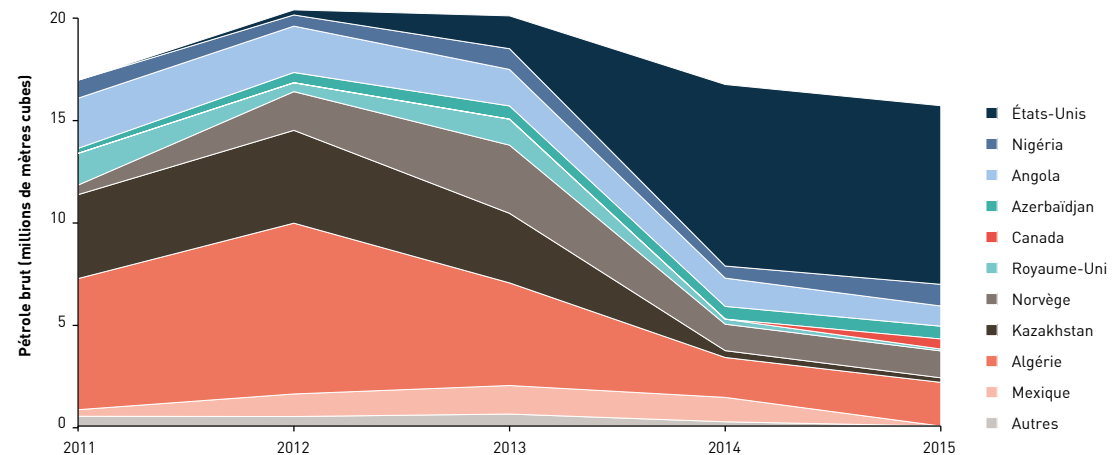
Au Québec, 511 établissements du secteur de la plasturgie comptent plus de 20 000 employés et réalisent un chiffre d'affaires de 5,3 milliards de dollars (2013).

Le transport sécuritaire des hydrocarbures

Le transport des hydrocarbures est un enjeu de taille dans le développement de la filière du pétrole et du gaz naturel au Québec. Le transport maritime, ferroviaire, par la route et par pipeline du pétrole vers les raffineries québécoises, et des produits pétroliers raffinés vers les consommateurs québécois, soulève des préoccupations légitimes en matière de sécurité publique et d'environnement dans la population.

Le contexte mondial du marché du pétrole est en constante mouvance et entraîne une profonde modification dans le transport des hydrocarbures au Québec. Le gouvernement entend faire un suivi attentif du transit des hydrocarbures sur le territoire québécois et favoriser les modes de transport les plus sécuritaires sur les plans technique et environnemental. Il compte également, en fonction des choix qui seront effectués, s'assurer d'une gestion optimale des risques pouvant être associés à ces activités.

Évolution de la provenance des approvisionnements en pétrole brut du Québec



Le pétrole brut utilisé au Québec est acheminé par train, par navire et par oléoduc vers les raffineries d'Énergie Valero (Lévis) et de Suncor (Montréal). Au cours des 50 dernières années, l'origine du pétrole brut raffiné au Québec a fluctué au gré de l'offre et des infrastructures de transport disponibles. Cette situation est appelée à évoluer avec l'inversion récente du sens d'écoulement de l'oléoduc 9B d'Enbridge qui permettra aux raffineries québécoises de s'approvisionner de manière sécuritaire et à meilleur prix sur le marché du pétrole brut nord-américain.

L'exploitation responsable des hydrocarbures du Québec

En ce qui a trait aux hydrocarbures, le gouvernement en est à l'heure des choix. Il basera sa décision de poursuivre ou non des activités d'exploration et, éventuellement, d'exploitation des ressources en hydrocarbures du Québec sur les recommandations formulées dans le rapport final des évaluations environnementales stratégiques (EES). En plus de la sécurité de la population et des communautés, une attention particulière sera apportée à la protection des milieux naturels, notamment les milieux insulaires.

Il est prévu que le gouvernement présente un cadre légal régissant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en sol québécois.

Ce cadre législatif et réglementaire s'inspirera des recommandations du rapport final des EES sur les hydrocarbures et traduira sous forme légale l'ensemble des préoccupations des citoyens et des communautés du Québec à l'égard de ces activités.

Par ailleurs, lorsqu'un projet sera autorisé, des redevances seront exigées. Le fruit de ces redevances servira à financer la transition énergétique et des mesures d'efficacité énergétique. Ces redevances seront gérées par le nouvel organisme responsable des économies d'énergie et de la transition énergétique.

Le plan d'action sur les hydrocarbures

Les grands éléments du plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures, annoncé en 2014, sont notamment les suivants :

- ▶ Le gouvernement est favorable à une exploitation limitée et encadrée des hydrocarbures, compatible avec ses objectifs de réduction d'émissions de GES et avec le maintien de notre industrie pétrochimique.
- ▶ Le potentiel doit être confirmé, la rentabilité économique, évaluée et les meilleures pratiques, appliquées avant que l'exploitation ne soit autorisée.
- ▶ Le cas échéant, la filière des hydrocarbures devra faire l'objet d'un encadrement et d'un contrôle rigoureux.
- ▶ Les travaux d'exploration et d'exploitation devront susciter l'adhésion des communautés concernées.
- ▶ Les citoyens seront écoutés, accompagnés dans leur démarche et informés tout au long de celle-ci.

Pour obtenir le maximum d'information et de recommandations sur les façons optimales de réglementer la mise en valeur et le transport des hydrocarbures, d'en maximiser les retombées et d'en réduire les effets négatifs le cas échéant, le gouvernement a réalisé deux EES, portant respectivement sur les hydrocarbures au Québec et sur les activités de mise en valeur des hydrocarbures sur l'île d'Anticosti.

La Stratégie canadienne de l'énergie

En 2014, dans le cadre de la rencontre annuelle du Conseil de la fédération, le Québec a signifié qu'il s'engageait à prendre part activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de l'énergie. Cette dernière fournit aux provinces et aux territoires les bases nécessaires pour travailler ensemble à des priorités qui les interpellent en matière d'énergie.

En convenant d'une vision, de principes et d'objectifs communs, les provinces et les territoires sont maintenant mieux placés pour développer, transporter et distribuer l'énergie, ainsi que pour promouvoir un secteur de la recherche et des technologies vigoureux. Cela aura pour effet d'augmenter la compétitivité du secteur énergétique partout au Canada et de favoriser le passage à une économie dont l'empreinte carbone est réduite.

C'est dans cet esprit de partenariat que le Québec et l'Ontario ont accentué leur association en matière d'échange d'électricité et poursuivi leurs discussions en vue de l'adhésion de l'Ontario au marché du carbone, une bourse mise en place par le Québec et la Californie.

La Politique énergétique 2030 partage les objectifs et les initiatives auxquels toutes les provinces et tous les territoires ont souscrit, en juillet 2015, en rendant publique la nouvelle Stratégie canadienne de l'énergie.

Principes Québec-Ontario sur l'analyse du projet d'oléoduc Énergie Est

À l'automne 2014, le Québec et l'Ontario ont formulé sept principes communs en fonction desquels le projet d'oléoduc Énergie Est devra être analysé :

- Les communautés locales devront être consultées afin d'assurer l'acceptabilité sociale du projet.
- L'ensemble de la portion québécoise du projet sera assujéti à une évaluation environnementale, y compris à une évaluation des émissions de gaz à effet de serre.
- Le projet d'oléoduc devra respecter les plus hauts standards techniques pour assurer la sécurité des citoyens et la protection de l'environnement et sera, en ce sens, suivi par une unité de vigilance permanente.
- Le projet doit satisfaire à la loi en ce qui a trait aux Premières Nations, à leur participation et à leur consultation, le cas échéant.
- Le projet devra générer des retombées économiques et fiscales pour tout le Québec, notamment en matière de création d'emplois dans les régions où il sera installé.
- TransCanada devra garantir un plan d'intervention et de mesures d'urgence selon les standards les plus élevés et assumer son entière responsabilité sur les plans économique et environnemental en cas de fuite ou de déversement terrestre et maritime. Ce plan devra comprendre un fonds d'indemnisation et une garantie financière prouvant la capacité de TransCanada à agir en cas d'accident.
- Les approvisionnements en gaz naturel pour le Québec sont un élément qui devra être sécurisé avant que tout projet d'oléoduc ne soit approuvé.

L'acceptabilité sociale au sein des communautés d'accueil

L'encadrement légal proposé par le gouvernement sera un avantage indéniable pour l'acceptabilité sociale des projets au sein des communautés d'accueil, puisqu'il traduira explicitement les valeurs et les principes de transparence, d'équité (pollueur-payeur), de précaution, de prévention et de réparation qui sont chers aux Québécois. Il portera tant sur les aspects humains, la sécurité et la santé des travailleurs et des collectivités que sur les aspects économiques des projets.

Le gouvernement adoptera aussi de nouvelles façons de faire en matière de planification territoriale et de participation publique. Celles-ci s'appliqueront aux projets de mise en valeur des ressources énergétiques.

L'application des normes techniques et environnementales les plus strictes

En s'inspirant des meilleures pratiques utilisées dans le monde, le Québec s'assurera que l'exploitation des hydrocarbures sur son territoire s'effectue de manière à protéger les populations, l'environnement, les ressources en eau, la biodiversité et toutes les activités économiques qui en découlent. Dans la mesure où les activités d'exploration permettent de confirmer un potentiel commercialement exploitable, l'encadrement légal contribuera à :

- ▶ assurer que les activités d'exploitation sont basées sur les meilleures pratiques environnementales et présentant les émissions de GES les plus faibles;
- ▶ permettre le développement des produits pétroliers destinés aux utilisations non énergétiques (produits d'usage courant issus de la pétrochimie et de la plasturgie) de même qu'à une utilisation limitée dans le secteur des transports.

De concert avec les associations industrielles, le gouvernement du Québec mettra en place des mesures innovantes pour réduire les émissions de GES dans les différentes activités industrielles. Il entend soutenir la mise sur pied d'un groupe de travail visant à élaborer des solutions novatrices en réponse aux défis technologiques que nous sommes appelés à relever collectivement. Ainsi, par exemple, il soutiendra de façon spécifique les efforts de développement de technologies de captation et de séquestration du carbone dans le secteur des cimenteries, qui visent à diminuer de façon importante les émissions de GES. Les nouvelles technologies qui verront le jour grâce à ces projets seront par la suite rendues disponibles à l'ensemble des établissements québécois grands émetteurs de GES.

CONCLUSION

LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE QUÉBÉCOISE, C'EST LE PACTE QUE LE GOUVERNEMENT FAIT AVEC TOUS LES TYPES DE CONSOMMATEURS POUR CRÉER DE LA RICHESSE, ASSURER NOTRE QUALITÉ DE VIE ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES.

La voie à suivre est claire : il faut modifier nos façons de faire. Les mesures mises de l'avant dans la politique énergétique permettront de créer des emplois, d'attirer des investissements et de réduire les émissions de GES. Les consommateurs d'énergie sont la clé de voûte de cette politique énergétique, et le gouvernement mettra tout en œuvre pour faciliter leurs actions.

Pour accomplir notre engagement à l'horizon 2030, il faudra être stratégique dans nos approches et perspicace dans nos façons de faire et avoir la capacité de nous adapter rapidement. Il faut miser sur les forces du Québec et faire de l'énergie une source de prospérité durable.

Le gouvernement a la conviction qu'en vous offrant de nouveaux choix énergétiques et une gouvernance modernisée et étroitement arrimée aux politiques et aux stratégies déjà en cours de développement, il parviendra à atteindre les cibles établies. Les transformations à venir s'appuieront sur l'écoresponsabilité des consommateurs et le développement de technologies et d'idées nouvelles, dynamiques et diversifiées.

Soyez assurés que le gouvernement vous accompagnera dans vos choix futurs. Cette approche collaborative engendrera des retombées importantes pour le Québec, tant en matière de développement économique que de bonnes pratiques environnementales.



MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030

La mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 se fera en quatre temps. D'abord, plusieurs modifications devront être apportées au cadre légal actuellement en vigueur. Ensuite, trois plans d'action verront le jour, soit un plan d'action à l'horizon 2016-2020, un deuxième à l'horizon 2021-2025, puis un troisième à l'horizon 2030. Finalement, des mécanismes de suivi concernant l'offre et la consommation énergétiques ainsi que l'économie et l'environnement seront mis en place afin de s'assurer que les cibles seront atteintes en 2030.

Le premier plan d'action, à la hauteur de nos ambitions, décrira les mesures fortes qui viendront confirmer que le Québec est un chef de file nord-américain dans les domaines de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable.


Ce premier plan d'action suivra l'adoption du projet de loi assurant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030, notamment la modernisation de la gouvernance de l'efficacité énergétique, de l'innovation et de la mise en valeur des ressources énergétiques du Québec.

Les modifications législatives qui seront proposées auront notamment pour objets :

- ▶ La création d'un organisme visant l'économie d'énergie et la transition énergétique;
- ▶ La révision du rôle et des règles de la Régie de l'énergie relatifs à la surveillance du nouvel organisme, à l'autorisation de projets énergétiques et à la fixation des tarifs de l'électricité et du gaz naturel.

Des indicateurs de résultats permettront d'évaluer les progrès concernant :

- ▶ la production primaire d'énergie au Québec;
- ▶ la production d'énergie destinée aux consommateurs;
- ▶ la demande énergétique des ménages et des entreprises;
- ▶ les investissements privés et publics;
- ▶ les délais de réalisation (prévisibilité et longueur);
- ▶ la satisfaction de la population;
- ▶ les emplois;
- ▶ le PIB et la balance commerciale;
- ▶ les finances publiques.

An aerial photograph of a city harbor, likely Quebec City, showing a mix of historic stone buildings and modern skyscrapers. The harbor is filled with boats and a large crane. The image is overlaid with a semi-transparent white box containing text. The top half of the image has a blue tint, and the bottom half has a red tint.

Le gouvernement est fier de vous offrir cette politique énergétique, ce pacte énergétique. Il ne pourrait faire la différence sans votre collaboration, votre participation et votre implication pour faire du Québec d'aujourd'hui et de demain un Québec prospère, plus vert et plus durable!



Photo : Hydro-Québec